

OFIS SECURITY SYSTEMS

Kello VISIOX7

La Gestion des Temps de Présence

Optimiser la Gestion des Ressources pour gagner en productivité

Tel: 01 600 0000

PNR : 319, Avenue Charles De Gaulle
BZV : 105, Boulevard Denis Sassou-Nguesso



LA SEMAINE AFRICAINE



www.lasemaineafricaine.net

N° 3638 du Mercredi 2 Novembre 2016 - 65^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 - CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06.678.76.94 / 05.528.03.94 / 06.889.98.99 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Foceb (Fondation cardinal Emile Biayenda)

Mgr Francisco Escalante Molina fait un don aux personnes vivant avec handicap
(P.9)

Chambre de commerce de Pointe-Noire

Un projet pour augmenter les capacités des entreprises et leur croissance
(P.8)

Assemblée nationale

Claude Abraham Milandou inhumé au cimetière familial à Loubou, à Pointe-Noire
(P.5)

Crise au Pool

Les raisons de l'échec des négociations avec les émissaires de Ntumi
(P.3)

Ministère de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation



Visite du ministre Anatole Collinet Makosso à Kinkala, Louingui et Boko, dans le Pool
(P.7)

Droits de l'homme

Indigné par le cas Kalla-Kalla, victime de torture, la Fécodho écrit au ministre de la justice
(P.3)

Première circonscription de Makélékélé (Brazzaville)

François Loussakou a lancé les travaux de pavage de la morgue de Makélékélé
(P.5)

Dr Kitsoro Firmin C. Kinzounza, consultant international en management

«Il faut qu'il y ait des gens qui incarnent la rupture»
(P.6)

Sejournez a Pointe-Noire, sans dormir n'importe où !
A partir de 25.000 Fcfa

OKEN PALACE HOTEL



Situé à Pointe-Noire, hôtel à 5 étoiles.
Located in Pointe-Noire, 5-star hotel.

06 529 11 74 . 05 513 13 73 . 06 642 42 89

INTEGRATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE L'AFRIQUE

15^e Colloque International des Diplômés de l'Institut Technique de Banque de Paris

Du 17 au 21 octobre 2016, à Yaoundé, au Cameroun, s'est tenue, à l'hôtel Hilton, sous le haut patronage de Son Excellence Alamine OUSMANE MEY, Ministre des Finances de la République du Cameroun, le 15^e Colloque International de la Confédération Internationale des Associations des diplômés de l'Institut Technique de Banque de Paris, sur le thème : «Les défis de l'intégration financière en Afrique».

Plusieurs experts de la finance, des établissements bancaires et de crédit de l'Afrique et de France ont pris part à ce colloque.

Au terme de ces travaux, les participants ont mis en place les nouvelles instances dirigeantes de la Fédération des Associations des diplômés de l'Afrique Centrale et de la Confédération Internationale des Associations des Diplômés de l'Institut Technique de Banque de Paris, composées comme suit :

Fédération de l'Afrique Centrale :

- Président : André AKIERA-OLLESSONGO (Congo)
- Vice-président : Samuel NGOUEM (Cameroun)
- Secrétaire Général : Samuel TSAKALA (Congo)
- Secrétaire Général Adjoint : Pélagie NKENE ASSEKA (Gabon)
- Trésorier Général : Eugene MBANZOULOU (Congo)
- Trésorier Général Adjoint : Béringar Maina NDOMNABAYE (Tchad)
- Commissaire aux Comptes : Nicolas LEME (Guinée Equatoriale)

Confédération Internationale :

- Président : Charles Roland OBANG EKATH (Cameroun)
- Vice de-Président : Sid'Amine Ould Ahmed CHALLA (Mauritanie)
- Secrétaire Général : Sid'Amine Ould Ahmed CHALLA (Mauritanie)
- Secrétaire Général Adjoint : Samuel NGOUEM (Cameroun)
- Trésorier Général : Yves Edgard SAIZOUNOU (Benin)
- Trésorier Général Adjoint : Samuel TSAKALA (CONGO)
- Commissaire aux Comptes : Pélagie NKENE ASSEKA (Gabon)

L'ITB, établissement supérieur d'enseignement bancaire est présent dans 25 pays, et compte plus de 25 000 diplômés. Créée en 1950, c'est incontestablement l'une des grandes réussites de la profession en matière d'outil de progression de carrière.

L'ITB a toujours su apporter une réponse efficace et pragmatique aux besoins de la profession, vivre au rythme de ses évolutions, faire preuve d'une grande sélectivité à l'entrée et développer son rayonnement international.

Voici ce que déclarait un diplômé de l'ITB : « Mon inscription à l'ITB était, pour moi une suite logique avec un bel enjeu, obtenir ce diplôme prestigieux. Aujourd'hui encore, il ne suffit pas d'être bon, mais de se distinguer parmi les meilleurs, y compris parmi les diplômés des grandes écoles...L'ITB nous donne tous les outils pour cela »

Prochains rendez-vous : -Mai 2017, voyage d'études au Canada et Etats Unis
-Octobre 2018, Colloque en République de Mauritanie

SIMBIOR

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Capital social: 1.000.000 francs CFA
Siège social: Brazzaville, 02, Avenue de la Liberté Camp 15 août Immeuble les Flamboyants
RCCM: CG/BZV/16 B 6538 - République du Congo

INSERTION LEGALE

Suivant Acte authentique en date à Brazzaville du trente juin deux mil seize, reçu par Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU BEMBA, Notaire, titulaire d'un office notarial en la résidence de Brazzaville, Avenue Amilcar Cabral (face Mémorial Pierre Savorgnan De Brazza), Centre-ville, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes:
Forme: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle régie par l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'intérêt économique et les statuts.
Objet Social: La Société a pour objet, en République du Congo et à l'étranger:

- Assistance médicale à la procréation, prise en charge médico-chirurgicale des pathologies de la reproduction humaine et du petit bassin.
Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter l'application, le développement ou de le rendre rémunérateur ;

Dénomination Sociale: La société prend la dénomination suivante : SIMBIOR ;
Siège Social: Le siège social est fixé à Brazzaville, 02, Avenue de la Liberté

Camp 15 août Immeuble les Flamboyants (République du Congo) ;

Durée: La durée de la Société est fixée à 99 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation ;

Capital Social: Un million (1.000.000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales souscrites totalement et libérées intégralement ;

Administration de la Société: La Société est gérée et administrée par PAMBOU NOMBO Jean Louis Olivier, demeurant à Brazzaville ;

Dépôt légal: Les actes constitutifs de la société ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 1er juillet deux mil seize, sous le numéro 16 DA 553 ;

Immatriculation: La Société dénommée SIMBIOR est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro RCCM: CG/BZV/16 B 6538.

Pour avis,
Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU-BEMBA,
Notaire

Etude de Maître François Den LOUBOTA
NOTAIRE

Boîte postale : 4315
Téléphone: (242) 05 748 99 64/222 94 49 52 - Fax : 222 94 51 81
Pointe-Noire - République du Congo

ANNONCE LEGALE

Société Civile Immobilière CARO

En abrégé SCI CARO
Au capital de Francs CFA: Vingt millions (20 000 000)
Siège social : Brazzaville, villa NIABA, ex-Agri Congo
Quartier Cathédrale, boîte postale : 65
République du Congo
RCCM BRAZZAVILLE N° RCCM CG/BZV/08 D 40

Aux termes d'une ASSEMBLEE GENERALE MIXTE de la «Société Civile Immobilière CARO», dite «SCI CARO», tenue en date du 30 juin 2014, dont le procès-verbal, enregistré le 06 novembre 2015, folio 193/50, n° 8154, au Service de l'Enregistrement, des Domaines et Timbres de Pointe-Noire Centre, puis déposé au rang des minutes de Maître François Den LOUBOTA, Notaire à Pointe-Noire, en date du trente octobre 2015, enregistré même ville, le 06 novembre 2015, folio 193/49, n° 8153, Il a été décidé, au titre de :

I- L'Assemblée Générale Ordinaire : Approbation des comptes de l'exercice 2013, des mouvements et flux intervenus sur les comptes courants d'associés et la mise en distribution du résultat des exercices 2009-2001 - 2012 - 2013 ;

II-L'Assemblée Générale Extraordinaire :
-1-La CREATION D'UN NOUVEL ETABLISSEMENT SECONDAIRE DE LA «SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CARO», DITE «SCI CARO», A POINTE-NOIRE (SUCCURSALE).

Le dépôt du Procès-verbal du 30 juin 2014 portant «CREATION D'UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE à POINTE-NOIRE» a été enregistré, en date du 15 janvier 2016, sous le numéro 16 DA 49 et la SUCCURSALE DE LA «SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CARO», DITE «SCI CARO» DE POINTE-NOIRE se trouve immatriculée sous le numéro :

RCCM POINTE-NOIRE (CG/PNR/16 D 83)
Monsieur Jean Christophe MELCHIO, Gérant statutaire de la «Société Civile Immobilière CARO», dite «SCI CARO», demeure le REPRESENTANT DE LA SUCCURSALE DE POINTE-NOIRE.

-2-LA CESSION DE PARTS SOCIALES MONSIEUR MELCHIO JEAN CHRISTOPHE/MADAME LINALE, EPOUSE MELCHIO KARINE ;

-En conséquence de ladite cession, LES ARTICLES 6 & 7 DES STATUTS de la «Société Civile Immobilière CARO», dite «SCI CARO» se trouve modifiés et les Associés, porteurs de parts, deviennent :

-Monsieur Jean-Christophe MELCHIO..... 750 parts
-Madame LIN ALE, épouse MELCHIO Karine 250 parts

Total:..... 1 000 parts

-3-Conséquence à ladite cession, les STATUTS de la «Société Civile Immobilière CARO», dite «SCI CARO» ont été modifiés et MIS A JOUR suivant acte authentique rédigé par les soins de Maître François Den LOUBOTA, Notaire à Pointe-Noire, en date du 30 octobre 2015, enregistrés même ville, le 06 novembre 2015, folio 193/56, n° 8160, ainsi que ses annexes, le tout, dûment enregistrés.

Mention modificative a été également portée dans les registres au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, en date du 14 avril 2016. Le PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE du 30 juin 2014 portant «CESSION DE PARTS SOCIALES Monsieur Jean Christophe MELCHIO/Madame LINALE, épouse MELCHIO Karine et les STATUTS MIS A JOUR ont été déposés et enregistrés, sous le numéro 16 DA 294 et la «SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CARO», dite «SCI CARO» demeure immatriculée, sous le numéro : RCCM BRAZZAVILLE(CG/BZV/05 D 40)

Pour insertion,
Maître François Den LOUBOTA

Etude de Maître François Den LOUBOTA
NOTAIRE

Boîte postale 4315
Téléphone: (242) 05 748 99 64/222 94 49 52-Fax : 222 94 51 81
Pointe-Noire - République du Congo

ANNONCE LEGALE

CONGO SERVICES-SARLU

Au capital de Francs CFA : Cent cinq Millions (105 000 000)
Siège social: Pointe-Noire, 27, avenue SIKOU DOUME, quartier zone portuaire
Boîte postale : 739, arrondissement n° 1, Eméry Patrice LUMUMBA (République du Congo)
RCCM POINTE-NOIRE N° RCCM CG/PNR/10 B 1365

Monsieur MANOUACH Ahmed, Associé Unique-Gérant de la Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, dénommée : «CONGO SERVICES SARLU» :

DECIDE:

A l'issue d'une DECISION EXTRAORDINAIRE, en date à Pointe-Noire du 19 novembre 2015, enregistrée même ville, le 22 décembre 2015, folio 223/4, n°9361, déposée au rang des minutes de Maître François Den LOUBOTA, Notaire à Pointe-Noire, en date du 16 décembre 2015, enregistrée même ville, le 22 décembre 2015, folio 223/3, n° 9360, de prendre les résolutions suivantes portant :

1-CHANGEMENT ET TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL de la société «CONGO SERVICES - SARLU». Le nouveau siège se trouve donc, actuellement, établi à : «POINTE-NOIRE, 27, AVENUE SIKOU DOUME, QUARTIER ZONE PORTUAIRE, BOITE POSTALE : 739, ARRONDISSEMENT N° 1, EMERY PATRICE LUMUMBA, REPUBLIQUE DU CONGO» ;
2-MISE A JOUR DES STATUTS DE LA SOCIETE «CONGO SERVICES SARLU» avec les nouvelles dispositions de l'Acte Uniforme OHADA révisé et conséquemment à l'alinéa précédent. L'acte authentique portant STATUTS MIS A JOUR a été rédigé par les soins de Maître François Den LOUBOTA, Notaire à Pointe-Noire, en date du 16 décembre 2015, enregistré même ville, le 22 décembre 2015, folio 223/11, n° 9368, ainsi que ses annexes.
3-CREATION DE DEUX (2) ETABLISSEMENTS SECONDAIRES (SUCCURSALES) DE LA SOCIETE «CONGO SERVICES

SARLU» DANS LE RESSORT DE LA VILLE DE POINTE-NOIRE :

A-SUCCURSALE N° 1 sise à: Pointe-Noire, Avenue Jean Marie MAVOUNGOU, Zone 1 de la zone industrielle de la Foire, vers la société FRIENDLANDER ;

B-SUCCURSALE N° 2 sise à: Pointe-Noire, Avenue Jean Marie MAVOUNGOU, Zone 2 de la zone industrielle de la Foire, vers l'ex-Garage de la «STPN» (Société de Transports de Pointe-Noire).

4-La NOMINATION, en qualité de REPRESENTANT DES DEUX (2) ETABLISSEMENTS SECONDAIRES (SUCCURSALES) DE LA SOCIETE «CONGO SERVICES - SARLU» DE POINTE-NOIRE.

Mention modificative a été portée dans les registres au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, en date du 08 janvier 2016. Le PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE du 19 novembre 2015 portant - CHANGEMENT ET TRANSFERT DE SIEGE, OUVERTURE DES DEUX (2) ETABLISSEMENTS COMPLEMENTAIRES a été déposé à ladite date et enregistré, sous le numéro 16 DA 33, les STATUTS MIS A JOUR de la société «CONGO SERVICES - SARLU» ont été également déposés même date et enregistrés, sous le numéro 16 DA 34, et la société «CONGO SERVICES - SARLU» demeure immatriculée, à la date du 08 janvier 2016, sous le numéro: RCCM POINTE-NOIRE (CG/PNR/10 B 1365).

Pour insertion,
Maître François Den LOUBOTA

Crise au Pool

Les raisons de l'échec des négociations avec les émissaires de Ntumi

Répondant à une question de Guy-Brice Parfait Kolélas, député (opposition) élu dans la circonscription unique de Kinkala (Département du Pool), au sujet des émissaires mandatés par le pasteur Ntumi, pour négocier avec le pouvoir, lors de la séance d'interpellation du gouvernement, le 26 octobre 2016, au Palais des congrès, le ministre de la défense, Charles Richard Mondjo, a reconnu l'existence de ces émissaires venus à Brazzaville à bord d'un hélicoptère des Forces armées congolaises, au début du mois de septembre dernier. Ces négociations ont échoué et pour cause.

Dans la crise qui affecte le département du Pool, des voix se font entendre, pour demander le dialogue. A vrai dire, les autorités nationales ont bien eu la volonté de tendre la perche à Ntumi, au mois de septembre dernier, pour éviter justement l'usage de la force armée, à cause des dégâts collatéraux sur les populations. Mais, les exigences de ce dernier n'ont pas permis d'avancer sur cette voie, comme l'a expliqué le ministre Mondjo à l'assemblée nationale. « Ces émissaires ont été accueillis à Brazzaville comme des dignes fils de la République. Ils ont travaillé avec nos services. Notre intention était d'abrèger les souffrances de la population, d'éviter les combats de troupes directes et de rechercher les coupables cités dans les mandats d'arrêt

et jouissant de la présomption d'innocence, pour qu'ils se présentent devant la justice », a-t-il révélé. Malheureusement, « ces émissaires exigeaient à nos services de renseignements, la réhabilitation de Frédéric Bitsamou dans son statut de ministre délégué, ainsi que ses collaborateurs, afin qu'ils retrouvent leurs avantages; le cessez-le-feu; le retrait de la force publique dans le Pool et un dialogue sous l'égide de la communauté internationale. Vous comprenez que ce n'était pas possible. La Force publique est en attente et ouverte à toutes procédures, mais dans le respect du mandat du procureur de la République », a-t-il déclaré. Par ailleurs, il a fait comprendre aux députés que M. Frédéric Bitsamou n'est que le bras



Charles Richard Mondjo.

armé de certains politiciens. « C'est un sous-traitant, un prestataire de services. L'avenir nous donnera des précisions. La Force publique fait son travail et je suis convaincu que nous arriverons à gagner cette lutte », a affirmé le ministre de la défense. Le premier ministre Clément Mouamba a, quant à lui, invité tous ceux qui doutent encore de la situation sécuritaire dans le Pool, à s'y rendre avec lui. « Moi devant. A mon niveau, on sait prendre les risques avec une telle fonction. Tous ceux qui doutent, y compris les représentants de la communauté internationale parfois assez suspects aussi, venez avec moi dans le Pool, pendant deux ou

trois jours, ensemble, pour aller voir nos parents. Il n'y a pas meilleur moyen de les rassurer que d'aller ensemble voir ce qui se passe », a-t-il dit. Selon lui, quand il y a la paix, elle n'est ni pour les opposants ou la majorité. « Cette paix est valable pour nous tous. Je crois qu'il faut retrouver cette paix et la consolider. Le premier ministre est pour tous les Congolais. J'ai la même considération pour tous les députés, majorité ou pas: ce n'est pas mon problème. Ce sont tous des députés et ont un traitement égal », a ajouté Clément Mouamba.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Droits de l'homme

Indigné par le cas Kalla-Kalla, victime de torture, la Fécodho écrit au ministre de la justice

A la suite des actes de torture dont le Dr Augustin Kalla-Kalla, vice-président de la C.a.d.d (Convention pour l'action, la démocratie et le développement), le parti d'André Okombi-Salissa, a été victime, le président de la Fécodho (Fédération congolaise des droits de l'homme), Céphas Germain Ewangui, a adressé, le 28 octobre 2016, un courrier au ministre de la justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones, Pierre Mabiala, pour faire cesser la pratique de torture au Congo. Voici l'intégralité de cette missive.

Monsieur le Ministre,

La Fédération congolaise des droits de l'homme (Fécodho) a l'honneur de s'adresser, très respectueusement, à vous, en votre double qualité de Ministre de la justice, d'une part, et des droits humains, d'autre part, pour non seulement exprimer ses très vives préoccupations, mais aussi pour dénoncer le libre cours à la pratique de la torture dans notre pays, en violation flagrante des lois nationales et des conventions internationales dont le Congo est partie. La Fédération congolaise des droits de l'homme, par la présente, invite l'Etat congolais à prendre les mesures efficaces, pour autant porter secours et réparation aux victimes, mais surtout pour faire cesser, comme l'exigent les différents instruments juridiques internationaux dont le Congo est partie, la pratique de la torture et autres traitements cruels, inhumains et dégradants sur l'en-

semble du territoire national. Nous avons, Monsieur le Ministre, pour élucider nos propos, pris juste, à titre illustratif, le cas de Monsieur Augustin Kalla-Kalla, arrêté dans des conditions non prescrites par les lois en vigueur, pour être vraisemblablement victime d'actes de torture, pour enfin être abandonné à son triste sort dans les conditions insoutenables. Pour l'heure, à défaut de preuves irréfutables, la Fécodho se réserve d'indexer les auteurs de ces actes ignobles, inadmissibles et intolérables. Mais, elle tient à souligner, pour les besoins de la conscience collective, que la pratique de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants est formellement interdite tant dans la Constitution en vigueur adoptée le 25 octobre 2015 (cf. article 11), que dans les différents instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme (Cf Article 5 de la Déclaration universelle des



Pierre Mabiala.

droits de l'homme ; Article 7 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques). La Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants dispose, en son article 22: « ... Aucune circonstance exceptionnelle, quelle qu'elle soit, qu'il s'agisse de l'état de guerre ou de menace de guerre, d'instabilité politique intérieure ou tout autre état d'exception, ne peut être évoquée pour justifier la torture ». Elle exige des autorités compétentes de chaque Etat, « de diligenter, immédiatement, une enquête impartiale, chaque fois qu'il y a des motifs raisonnables de croire qu'un acte de torture a été commis sur tout territoire sous sa juridiction ».



Céphas Germain Ewangui.

Fort de tout ce qui précède, la Fécodho vous prie, Monsieur le Ministre, d'une part, de diligenter une enquête pour identifier les présumés coupables, afin qu'ils répondent de leurs actes, d'autre part, de faire prendre les mesures qui s'imposent pour que la victime, Monsieur Augustin Kalla-Kalla, puisse bénéficier des soins d'urgence, afin d'éviter que le pire n'arrive. La Fédération congolaise des droits de l'homme invite, par votre entremise, l'Etat congolais à prendre toutes les mesures qui s'imposent, pour pleinement se placer à la hauteur des engagements internationaux auxquels notre pays a souscrit en toute responsabilité, en matière de respect des droits humains et des libertés fondamentales.

Editorial

Créer les conditions d'une véritable rupture!

La nouvelle République incarne l'espoir d'une nouvelle gouvernance marquée par la rupture. Loin d'être un simple slogan, la rupture devrait permettre l'émergence d'une gouvernance portée par les valeurs de solidarité, de partage, du vivre-ensemble, de justice sociale, etc., qui font qu'aucun Congolais ne se sente abandonné au bord du chemin du développement de notre pays. Comme on le dit toujours, si les deux septennats ont permis au pays de faire un grand bond en avant en termes de construction d'infrastructures, il y a lieu de reconnaître, tout de même, qu'ils n'ont pas permis de combattre totalement les anti-valeurs qui se sont manifestées à divers niveaux de la gestion publique. Il ne faut jamais perdre de vue que le changement de Constitution s'est fait dans un contexte où nombre de Congolais souhaitaient plutôt voir se produire, dans notre pays, une alternance démocratique dont ils espéraient être la source d'une rupture véritable avec les pratiques décriées du passé.

C'est pourquoi la nouvelle République doit incarner l'espoir de gagner cette grande bataille contre les anti-valeurs dans la gestion publique, car l'attente est grande de voir le Congo s'arrimer aux pratiques modernes et démocratiques de gestion publique. Généralement, pour réaliser une rupture, il faut changer les acteurs ou, en tout cas, procéder à un nouveau reclassement des cadres aux postes de responsabilité au sein de l'administration, pour impulser un nouvel esprit. La rupture à la congolaise a choisi plutôt de donner une nouvelle chance à tous, pour rompre avec « les mentalités déviantes et les comportements pervers du passé », comme le Président de la République, Denis Sassou-Nguesso, l'a lui-même relevé, dans son discours d'investiture. Les défis sont donc immenses et six mois après l'entrée en fonction du Président de la République, pour une nouvelle mandature quinquennale, les signes d'une véritable rupture se font toujours attendre. Aujourd'hui, trois défis sont à relever, avant d'aller réellement à la rupture:

- la crispation qui engendre un climat politique lourd;
- la crise financière qui affecte le fonctionnement régulier des services publics;
- la crise au Pool qui paralyse le fonctionnement de tout un département avec des conséquences au plan national.

Au premier défi, le Premier ministre a lancé le vivre-ensemble, initiative qui, selon lui, doit « faire en sorte que les Congolais, les Congolaises érigent les ponts entre eux et non les murs, ce au-delà des clivages et des divergences comme toute normales en démocratie ». Le maire de Brazzaville, Hugues Ngouelondélé, en a dressé un constat pertinent, en parlant d'une « atmosphère à la fois pesante pour les hommes et stérilisante pour les affaires, qui s'est notablement accrue à l'issue des processus électoraux de 2015 et 2016 ». Il faut donc donner toute sa chance au vivre-ensemble, pour créer les conditions d'une démocratie participative fondée sur le dialogue permanent.

Le deuxième défi, c'est évidemment sortir le pays de la crise financière et faire de telle sorte que l'Etat soit à même, comme dans le passé, d'assurer le fonctionnement normal de services publics et de ses institutions, en garantissant leurs budgets de fonctionnement. A la veille de la fête de l'indépendance, le 15 août dernier, s'adressant à ses compatriotes, le Président de la République avait fait écho, dans son message, des plaintes de ses compatriotes: « J'entends beaucoup, ces temps-ci, nombre de nos compatriotes parler de morosité et de crise, et même de faillite. Il est vrai que notre pays traverse des difficultés conjoncturelles aigües dues, principalement, à l'effondrement des cours du pétrole. Et, il n'est pas le seul ». A ce défi, on attend toujours des solutions de la part du gouvernement, dont le chef de l'Etat avait si bien rappelé la mission, toujours dans son message: « La responsabilité du gouvernement est de répondre à vos attentes et à vos préoccupations. Sa mission plurielle est d'amener les hommes et les femmes au cœur du développement; de traduire, dans les faits, notre engagement de diversifier l'économie; d'investir dans la formation des jeunes, pour relever les défis du chômage et de la pauvreté; de restaurer notre appareil productif, afin de générer de nombreux emplois; de poursuivre la modernisation et l'industrialisation du pays; de renforcer la démocratie participative et le dialogue national ». Or, pour diversifier l'économie et créer des emplois, il faut un climat propice aux affaires. Entreprendre dans notre pays relève toujours d'un véritable parcours du combattant, au regard des tracasseries de toutes sortes dues aux abus de pouvoir qui finissent par décourager nombre d'investisseurs. Diversifier l'économie, c'est être attentive à l'entreprise, veiller à sa croissance, créer un climat qui incite les Congolais à entreprendre et non à aller à la Fonction publique.

- Enfin la crise au Pool. En plus de ce qui a été déjà dit et fait, il faut donner aux jeunes l'espoir d'être écoutés, et surtout soutenus à travers des programmes favorisant leur insertion dans la vie active. Il faut toujours donner à la jeunesse, à travers les générations, l'espoir d'un avenir meilleur, afin qu'elle ne succombe jamais aux sirènes obscurantistes des marchands d'illusions qui exploitent leur naïveté à se dresser contre l'autorité de l'Etat. C'est après avoir relevé les trois défis que le gouvernement réussira à créer les conditions d'une rupture qui redonnera l'espoir en un avenir rassurant pour tous.

Joachim MBANZA

Chambre de commerce de Pointe-Noire

Un projet pour augmenter les capacités des entreprises et leur croissance

Pour permettre aux chefs d'entreprises d'avoir plus de compétences dans la conduite de leurs projets, la Chambre consulaire de Pointe-Noire a initié un programme de formation à leur attention, dans le but de pourvoir la croissance et la pérennité de leurs entreprises. Appelé «Le parcours de l'entrepreneur», ce projet a été présenté aux acteurs économiques de Pointe-Noire, le 21 octobre 2016.

Conçu en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Nantes Saint-Nazaire (France) et financé par l'A.f.d (Agence française de développement) «Le parcours de l'entrepreneur» est un projet pilote dédié à la formation continue des dirigeants d'entreprises. Il a été mis en place à la suite d'un besoin exprimé à l'occasion d'une mission d'évaluation des besoins des entreprises, réalisée en juin 2015, dans le cadre d'un programme de compagnonnage consulaire.

Lors de la présentation de ce projet, Stéphane Drobenski, l'expert de la C.c.i de Nantes a dit que «Le parcours de l'entrepreneur» a pour objectifs généraux de structurer une action de formation continue des dirigeants à forte valeur ajoutée pour les entreprises. Cela afin de permettre d'une part, une montée en compétences dans le domaine de la

gestion, du management et de l'organisation. Et d'autre part, une reconnaissance, par les partenaires de l'entreprises, c'est-à-dire les banques, les donneurs d'ordres de travaux, ainsi que les administrations. C'est le principe de la labélisation.

En clair, «il s'agit de renforcer



M. Stéphane Drobenski, l'expert de la CCI de Nantes.



Signature de l'accord entre MM. Bernard Ngazo et Didier Mavouenzela.

les compétences en management et gestion des dirigeants d'entreprises à potentiel, afin de leur permettre de savoir présenter leurs projets auprès des banques ou tout autre organisme de crédit. Ou encore pour qu'ils aient les capacités de répondre avec succès aux appels d'offres, et donc d'accéder au local content», a expliqué l'expert nantais. Ce faisant, les chefs d'entreprises auront ainsi acquis les outils stratégiques nécessaires pour trouver des solutions aux problèmes qui se posent à leurs entreprises.

«Le parcours de l'entrepreneur» est destiné à plusieurs cibles. Il s'agit notamment des dirigeants d'entreprises, des responsables d'un site de production et des cadres de direction. Il s'adresse aussi aux P.m.e d'une dizaine de personnes dont le projet de développement intègre une dimension de «local content», ou qui souhaitent se développer dans le secteur formel. Les dirigeants issus des réseaux (clubs, grappes...) sont aussi admissibles à suivre cette formation.

Pour concevoir et exécuter ce projet de formation, un consultant congolais en charge de l'ingénierie pédagogique a été retenu. Il s'agit du Dr Bernard Ngazo, directeur général de l'École supérieure de commerce et d'industrie du Congo, (E.s.c.i.c). A cet effet, il a signé un protocole d'accord avec la Chambre de commerce de Pointe-Noire, représentée par son président, Sylvestre Didier Mavouenzela.

La particularité de cette formation est que le programme est basé sur le principe de formation-action, avec dix modules administrés par des praticiens de l'entreprise qui s'assurent que les dirigeants mettent en œuvre les objectifs pédagogiques. Le lancement de la première promotion aura lieu en janvier 2017. La durée de la formation est de six mois, articulée de telle sorte que les chefs d'entreprises puissent vaquer convenablement à leurs occupations.

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
DIVISION DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE BRAZZAVILLE-CENTRE

ANNONCE LEGALE N°286/2016/BZ-C

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles suivants:

N° d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr./Dpt	Requérants
01	14941 du 20-09-16	Sect CG, bloc 33 ; Pile 18 ; Sup : 212,00m ²	RUE EPOUMOU (QUARTIER MASSENGO)	9-BZV	ANGOLO Boaz Divine Bonheur
02	8443 du 06-09-13	Sect BG, bloc - ; Pile 6 ; Sup : 1.400,00m ²	AVENUE SENATEUR ODICKY (MASSENGO)	9-BZV	BAYONGA SCHEBA Myriette
03	14465 du 13-06-16	Sect P4, bloc 149 ; Pile 1 ; Sup : 401,80m ²	22, RUE BAKOUKOUYAS	3-BZV	KABA OSSA EPITSIO Sandrah
04	14561 du 30-06-16	Sect P/7, bloc 62 ; Pile 6 ; Sup : 168,53m ²	271, RUE MADZIA (PLATEAUX DES 15 ANS)	4-BZV	SIASSIA Adam
05	14560 du 30-06-16	Sect P/7, bloc 62 ; Pile 19 ; Sup : 168,53	271BIS, RUE MADZIA (PLATEAUX DES 15 ANS)	4-BZV	YANDOUMA Honoré Noël
06	14999 du 23-09-16	Sect P/6, bloc 39 ; Pile 6 ; Sup : 382,93m ²	198, RUE LÉNINE	5-BZV	OBOA OYENDZE Cheryle Merveille
07	14933 du 16-09-16	Sect P7, bloc 29 ; Pile 10 ; Sup : 443,81m ²	14, RUE SIBITI (PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	MPOUKI MOUSSOUKI Dieudonné
08	14756 du 08-08-16	Sect -, bloc - ; Pile 1 ; Sup : 378,00m ²	DJIRI MANIANGA	POOL	MOUKALA Jean Paul
09	14 825 du 24-08-16	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 400,00m ²	MASSENGO (VILLAGE IBALIKO)	9-BZV	OBA OSSIETE Michel Patient
10	14 878 du 06-09-16	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 9.951m ²	MAKABANDILOU	9-BZV	Monsieur et Madame MOBELE et Enfants
11	10829 du 25-08-14	Sect P16, bloc 44 ; Pile 13 ; Sup : 173,77m ²	10, RUE BOUYA	6-BZV	NGAKOSSO Valentin
12	13831 du 31-12-15	Sect W, bloc - ; Pile 5 ; Sup : 190,00m ²	MAKABANDILOU	9-BZV	ODOU Christabelle
13	13253 du 24-09-15	Sect AT, bloc 70 ; Pile 41 ; Sup : 374,03m ²	41, RUE KIYINDOU NZOUMBA	4-BZV	NGANGA Alphonse
14	14557 du 30-06-16	Sect AT, bloc 19 ; Pile 53 ; Sup : 400,00m ²	RUE KIYINDOU NZOUMBA	4-BZV	KOUMBOU Cécile
15	15001 du 23-09-16	Sect W, bloc - ; Pile 3 ; Sup : 645,15m ²	3, RUE MONOKO	9-BZV	SANGARE MAKAN
16	14808 du 22-08-16	Sect -, bloc - ; Pile 8 ; Sup : 800,00m ²	IGNIE (PK 45)	POOL	ONDENE NGAIKO
17	14530 du 27-06-16	Sect -, bloc - ; Pile 6bis ; Sup : 200,00m ²	KINTELE	POOL	SOCIETE LES 2 ETOILES
18	13465 du 05-11-15	Sect PA, bloc 7 ; Pile 17 ; Sup : 357,70m ²	RUE CASE BATIGNOLLES	4-BZV	AÏSSI Théodose Dieudonné
19	14996 du 22-09-16	Sect -, bloc - ; Piles 1 et 2 ; Sup : 754,92m ²	KINTELE	POOL	ISSIMBA Henri Gilbert
20	13556 du 16-11-15	Sect A, bloc - ; Pile - ; Sup : 1.204,82m ²	QUARTIER OYABI (VILLE DE KELLE)	CUVETTE-OUEST	ETAT CONGOLAIS
21	13557 du 16-11-15	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 1.330,32m ²	QUARTIER MOUANANDJO (VILLE DE MBOMO)	CUVETTE-OUEST	ETAT CONGOLAIS
22	13145 du 03-09-15	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 800,00m ²	VILLAGE OTSENDE	CUVETTE	ETAT CONGOLAIS (Comité de Privatisation)
23	14910 du 09-09-16	Sect A, bloc 1 ^{ère} ; Pile 04 ; Sup : 1.200,00m ²	QUARTIER MBALA (CENTRE-VILLE) DONGOU	LIKOUALA	COMITE DE PRIVATISATION
24	14698 du 29-07-16	Sect P/8, bloc 136 ; Pile 8 ; Sup : 201,17m ²	113, RUE SIBITI	4-BZV	SOUMARE DAOUDA
25	14917 du 12-09-16	Sect P11, bloc 63 ; Pile 06 ; Sup : 270,00m ²	1042, RUE MOUILA	5-BZV	OBA OTSARE Princesse Emmanuelle
26	14805 du 18-08-16	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 4.306,91m ²	IGNIE (QUARTIER CAMPMENT)	POOL	HOBIE Thierry
27	14745 du 04-08-16	Sect P7, bloc 125 ; Pile 3 ; Sup : 302,00m ²	1021, RUE MVOUVOU (PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	Enfants NGATSE
28	14802 du 18-08-16	Sect P12, bloc 140 ; Pile 1 ; Sup : 336,76m ²	2, RUE LINZOLO	5-BZV	MAKILIMA SALEMO Emas et Enfants
29	14801 du 18-08-16	Sect P8, bloc 175 ; Pile 10 ; Sup : 340,56m ²	149, RUE GAMBOMA	4-BZV	MAKILIMA SALEMO Emas et Enfants
30	15068 du 13-10-16	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 400,00m ²	VILLAGE LIFOUA	POOL	MBENZE MOUANOU Eulalie Blanche
31	4344 du 14-07-11	Sect P13, bloc 96 ; Piles 2374 et 2376 ; Sup : 800,00m ²	MOUKONDO (CITE DES 17)	4-BZV	NOTI Albert
32	6946 du 18-12-12	Sect AM, bloc - ; Pile 2 ; Sup : 247,10m ²	26, AVENUE BAVOUIDI	7-BZV	AÏSSI Dieudonné Théodose
33	15025 du 29-09-16	Sect J, bloc 2 ; Pile 3 ; Sup : 809,48m ²	O.C.H Moungali III (C.H.U)	4-BZV	ABIBI Daniel
34	15027 du 29-09-16	Sect P1, bloc 67 ; Pile 2 ; Sup : 375,04m ²	16, RUE MAMADOU DIOP	3-BZV	ABIBI Née DIOUF Fatou
35	15026 du 29-09-16	Sect P13C, bloc 41 ; Pile 12 ; Sup : 801,63m ²	CITE DES 17	7-BZV	ABIBI Née DIOUF Fatou
36	15599 du 11-07-16	Sect B, bloc 21 ; Pile 02 ; Sup : 456,00m ²	QUARTIER BAKANDI (IMPFONDO)	LIKOUALA	DJOUGUELA Yves Carlos
37	14673 du 27-07-16	Sect P13, bloc 239 ; Pile 19bis ; Sup : 190,11m ²	RUE MALIÉ	5-BZV	BIRY OYENO Lydia
38	14653 du 21-07-16	Sect A, bloc 55 ; Pile 3 ; Sup : 811,23m ²	QUARTIER OYAH	CUVETTE	N.G.D.C
39	14580 du 05-07-16	Sect CG, bloc - ; Pile 7 ; Sup : 424,12m ²	CONGO-CHINE	9-BZV	ITADDY Serge Dominique
40	14427 du 06-06-16	Sect P7, bloc 22 ; Pile 11 ; Sup : 212,95m ²	44BIS, RUE DOLISIE	5-BZV	OKOKO-NGUIAMBO Julien
41	15035 du 03-10-16	Sect -, bloc - ; Pile 1 ; Sup : 695,64m ²	MASSENGO	9-BZV	MBENDE Eric
42	14815 du 23-08-16	Sect -, bloc - ; Piles 4 et 5 ; Sup : 800,00m ²	VILLAGE EBINA (MALOUKOU)	POOL	OPIKA Emile
43	3465 du 22-07-16	Sect -, bloc - ; Pile 1 ; Sup : 772,56m ²	KINTELE	POOL	LANDOU Prosper
44	3466 du 22-07-16	Sect -, bloc - ; Piles 5 et 6 ; Sup : 600,00m ²	KINTELE	POOL	NGUENDZA WONGOLO Juve Sthelle
45	14649 du 19-03-16	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 800,00m ²	VILLAGE IMPANI	POOL	ONTSIRA Gilbert

Au-delà de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 23 de la loi 17/2000 du 6 Novembre 2015 portant régime de la propriété foncière)

Fait à Brazzaville, le 27 Octobre 2016
L'Inspecteur Divisionnaire,
Claudio TSOWELA

Assemblée nationale

Claude Abraham Milandou inhumé au cimetière familial à Loubou, à Pointe-Noire

Décédé dans la nuit du 11 au 12 octobre 2016, dans un vol qui le transportait à Paris, en France, le député Claude Abraham Milandou (48 ans), élu dans la deuxième circonscription de Loandjili, à Pointe-Noire, a été inhumé, le 28 octobre 2016, au cimetière familial de Loubou, un village près de Pointe-Noire, après un hommage officiel au Palais des congrès, à Brazzaville, sous le patronage de Justin Koumba, président de l'assemblée nationale, en présence d'André Obami-Itou, président du sénat, de quelques membres du gouvernement, des parlementaires, des membres du secrétariat permanent et du comité central du P.c.t (Parti congolais du travail) dont il était membre, etc.

L'hommage des parlementaires à l'un des leurs qui vient de quitter la terre des hommes était plein d'émotion, ressentie dans l'oraison funèbre lue par le député Fernand Sabaye, premier vice-président de la commission affaires juridiques et administratives. Juriste de formation, Claude Abraham Milandou, fils de Milandou Paul et de Mabounda Angélique, fit ses études primaires à l'école de Ndaka-Soussou, à Pointe-Noire et secondaires au collège Pierre Tchicakaya de Boampire, puis au lycée Karl Marx, à Pointe-Noire où il obtient son baccalauréat, série A4, en juin 1990. Après sa licence en droit public obtenue à l'Université Marien Ngouabi de Brazzaville, en 1995, il a exercé sa carrière

professionnelle dans le privé. Sur le plan politique, le défunt était secrétaire à l'organisation de la C.n.d.p.i.d (Convention nationale pour la défense et la promotion des idées de Denis Sassou-Nguesso), de 2000 à 2002. Puis, il adhère au Club 2002 qu'il quitte en 2007, pour intégrer le P.c.t, parti au sein duquel il a occupé les fonctions de secrétaire à la communication du secrétariat permanent du comité départemental à Pointe-Noire; vice-président de la commission de contrôle et d'évaluation du R.m.p (Rassemblement pour la majorité présidentielle) à Pointe-Noire; président par intérim du comité départemental du parti, à Pointe-Noire. Claude Abraham Milandou était aussi, depuis 2004, coor-



Justin Koumba s'inclinant devant la dépouille mortelle.



Claude Abraham Milandou.

donnateur national du C.r.p.i (Cercle de réflexion, proposition et initiative) qui a, à son actif, l'organisation de plusieurs conférences-débats à caractère

politique. Au plan parlementaire, l'illustre disparu a eu trois mandats successifs à l'assemblée nationale où il est arrivé en 2002, à l'âge de 33 ans, étant ainsi le plus jeune député de cette législature. De 2002 à 2012, il a été rapporteur de la commission affaires juridiques et administratives. A Pointe-Noire, une messe de requiem a eu lieu en l'église catholique Saint Christophe de Mvou-Mvou, avant l'inhumation au cimetière familial à Loubou. Claude Abraham Milandou laisse une veuve et six enfants.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Ministère de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation

Organisation d'un atelier de validation des données statistiques de 2014-2015

Le Ministère de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation a organisé, du 20 au 21 octobre 2016, dans la salle de conférences de l'Hôtel Phoenix, un atelier de validation des données statistiques 2014-2015, sous le patronage d'Adolphe Mbou-Maba, directeur de cabinet du ministre de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation. Cet atelier a connu la participation de Jean-Paulin Itoua, directeur des études et de la planification, Chrisostome Mionkouono, attaché du ministre, Anatole Kouyelikissa, chef de service des statistiques à la direction des études et de la planification, Rigobert Banzouzi, venu de la représentation de l'Unesco, Mme Vilpoux Mervy Ever Viboudoulou, consultante en informations stratégiques au Fnuap (Fonds des Nations unies pour la population), et d'autres partenaires de l'éducation nationale, comme l'Unicef et l'Apeec (Association des parents d'élèves et étudiants du Congo).



Jean-Paulin Itoua et Chrisostome Mionkouono.

Ouvrant les travaux, Adolphe Mbou-Maba a précisé que l'atelier de validation des données statistiques «est une opportunité basique pour l'opérationnalisation de notre sous-secteur qui n'a d'égal que sa double vocation à mettre un terme à la rupture constatée depuis l'année scolaire 2011-2012». Il a rappelé que le concept «annuaire» sous-entend une production à caractère annuel, en toute normalité. «Je n'aurai pour grande illustration de l'intérêt majeur des statistiques que les difficultés jadis éprouvées, quand il s'était agi de collecter les informations nécessaires à l'élaboration de la stratégie sectorielle de l'éducation, cadre actuel de référence en matière de développement du système éducatif congolais», a-t-il déclaré. Il a précisé que cet atelier fait suite à l'atelier résidentiel de Kinkala (Pool) qui avait permis de procéder à l'analyse des données statistiques.

L'objectif de ces ateliers est d'obtenir des annuaires scolaires ayant des données fiables et incontestables, en vue d'éclairer les décisions du politique. Ces ateliers seront suivis par les phases d'analyse et de publication de l'annuaire, une fois de plus, avec le concours de l'Unicef.

Examinant les documents soumis à leur analyse, les participants, après avoir félicité les acteurs ayant contribué à la réalisation de ces documents, ont formulé quelques suggestions portant sur: le manque de sources d'informations au bas des tableaux, la table des matières qui ne permet pas à l'utilisateur de se retrouver facilement; l'absence de méthodologie; la norme de 10% des élèves fréquentant le secteur privé qui devrait être standard, etc. En définitive, le compte-rendu des travaux a été adopté, avec amendements.

Victor GUEMBELA

Première circonscription de Makélékélé (Brazzaville)

François Loussakou a lancé les travaux de pavage de la morgue de Makélékélé

Le député R.c (Rassemblement citoyen), élu dans la première circonscription de Makélékélé, à Brazzaville, François Loussakou, accompagné de sa collègue, Isabelle Fyla Lemina, députée de la deuxième circonscription de Bacongo, a procédé, mardi 25 octobre 2016, au lancement des travaux de construction du mur et de pavage de la morgue de Makélékélé. Ces travaux, qui dureront un mois, ont été confiés à deux entreprises: Massalessa groupe et Groupement Joseph travaux bâtiments. L'une s'occupera des pavés et l'autre du mur. Le coût des travaux est estimé à cinq millions de francs Cfa, sur fonds propres du député.



François Loussakou lançant les travaux.

La cérémonie de lancement des travaux de construction du mur et de pavage de la morgue de Makélékélé s'est déroulée en présence du directeur de l'Hôpital de base de Makélékélé, le Dr Antoine Loussambou; des cadres et agents dudit hôpital, du directeur de cabinet de l'administrateur-maire de Makélékélé, des membres de cabinets parlementaires des deux députés, ainsi que du président du quartier Centre sportif. Les travaux de construction du mur et de pavage de la morgue de Makélékélé sont la concrétisation de l'une des doléances exprimées par les responsables de l'Hôpital de base de Makélékélé, pendant la campagne électorale du député François Loussakou. Car, il se posait pas mal de problèmes dans

cet hôpital. Des cas de vol étaient signalés, parce qu'il manquait le mur de protection. Pendant les pluies, les mares d'eau se formaient à la devanture de la morgue, rendant difficile l'accès à la morgue. Avec la concrétisation de ces doléances, le député Loussakou vient, par son geste, régler un problème social crucial qui se posait à l'hôpital et à la morgue de Makélékélé. D'ailleurs, ce geste a été salué et félicité par le directeur de l'Hôpital de base de Makélékélé. «Je m'en réjouis, parce que, pendant votre campagne électorale, nous vous avions demandé trois choses: la construction du mur et le pavage à la morgue; la construction d'un hangar, pour permettre aux gens qui accompagnent les malades de s'abriter; la



François Loussakou et Isabelle Fyla Lemina, pendant la cérémonie.

réhabilitation de l'étanchéité du bâtiment devenu vétuste. Voilà qu'une de ces préoccupations a trouvé aujourd'hui sa réalisation. Nous sommes tout à fait satisfaits de ce geste», a-t-il indiqué. Le Dr Loussambou a déploré le fait que cet hôpital qui fait office de monument, se retrouve, aujourd'hui,

dans un état de dégradation avancé, qui n'épargne aucun compartiment. Selon lui, la seule alternative est de reconstruire cet hôpital qui a été inauguré en janvier 1967, et qui compte, aujourd'hui, 800 agents.

Pascal Azad DOKO

Vente accessoires de scierie

- A vendre 5.000.000 F CFA (Cinq Millions de Francs CFA) accessoires de scierie, atelier affutage complet occasion état de marche.

A enlever sur place, à 20 minutes de Pointe-Noire.

- A vendre 8.000.000 F CFA (Huit millions de Francs CFA) scierie de bois exotique complète Brenta Volant 1400 MM. A démonter remonter et remettre en état. Prévoir travaux.

Contact: 06 666 36 74

Recrudescence des actes de vol de biens dans les quartiers

La crise financière dicte, malheureusement, des comportements délictueux dans les quartiers. Ces derniers temps, les actes de vol se multiplient dans les quartiers, en plein jour, particulièrement dans la capitale, Brazzaville, où le mode opératoire est le même. En l'absence des propriétaires du domicile, des voleurs s'y introduisent et opèrent le vol, sans être inquiétés, aidés pour cela par un ou des guetteurs. Lorsque les propriétaires du domicile arrivent, c'est pour constater les dégâts et, généralement, il n'y a aucune trace pouvant aider à retrouver les voleurs. Les domiciles clôturés de murs avec portails sont les plus visés. Lorsque les voleurs s'y introduisent, ils peuvent y opérer tranquillement. Dans les quartiers, les gens doivent de plus en plus prendre la précaution de ne jamais laisser leurs domiciles sans présence humaine, car il y a de forts risques d'être visités par des voleurs. De nombreuses familles ont déjà été victimes de ce type de vols, en plein jour, dans leurs maisons.

La S.t.p.u renonce momentanément à desservir l'hôpital de Mfilou

On savait que le rond-point Mouhomi, de l'avenue Ngamaba, à Mfilou, le septième arrondissement de Brazzaville, serait impraticable dès les premières pluies. Cela n'a pas tardé à se vérifier. Il devient un lac et un bourbier, après une pluie. Désormais, lorsque le ciel se fâche, des bus privés de transport public desservant l'itinéraire Mairie de Mfilou-Marché Total, se renseignent avant de s'y aventurer. Quant à la S.t.p.u (Société des transports publics urbains), elle a carrément renoncé, momentanément, à desservir l'hôpital de Mfilou. Un de ses bus faisant la ligne Mouhomi-Hôpital de Mfilou, aurait failli même se retrouver les quatre roues en l'air, en abordant le rond-point Mouhomi.

Une septuagénaire trouve la mort dans une collision de deux taxis à Brazzaville

Jeudi 27 octobre 2016, une femme de 77 ans, Mme Joséphine M., tentait de traverser l'avenue Gascogne, notamment son prolongement allant du quartier Kinsoundi, à hauteur de l'arrêt Mitoko, après le Château d'eau de Nganguouoni, dans le premier arrondissement Makélékélé, à Brazzaville. Elle n'a malheureusement pu le faire, car surprise par un taxi roulant à vive allure qui l'a fauchée, une roue lui ayant passé sur la tête, après une collision avec un autre taxi. Un jeune homme se trouvant à côté de la pauvre a eu le temps de sauver sa peau. En représailles, des jeunes, témoins de l'accident, ont pillé le taxi, qu'ils ont «désossé». On ignore le sort réservé au chauffeur, auteur de cet accident meurtrier. Le même jour, à hauteur de l'Hôpital Blanche Gomez, sur le Boulevard Denis Sassou-Nguesso, un bus Coaster et une moto Djakarta sont entrés en collision. Pour excès de vitesse et non-observation, semble-t-il, des feux de signalisation. Le conducteur de la moto serait mort sur-le-champ.

Un taximan se tue dans un accident sur la route Moukondo-Nkomo Matari à Brazzaville

Du sang a coulé sur la route goudronnée Moukondo-Nkomo Matari, à Brazzaville, vendredi 28 octobre 2016. Celui d'un chauffeur de taxi ayant mal négocié un dépassement, en roulant à tombeau ouvert. Sa voiture a terminé sa course sous un camion Poids lourd roulant en sens inverse, et il est mort sur-le-champ. Il a fallu un chalumeau pour l'extirper. Le taxi est irrécupérable.

Il y avait des malades mentaux parmi les présumés assaillants arrêtés après l'attaque armée du 4 avril

On ne voulait pas croire ceux qui affirmaient, «urbi et orbi», que parmi les présumés assaillants arrêtés suite à l'attaque armée des quartiers Sud de Brazzaville, le 4 avril 2016, des malades mentaux avaient été appréhendés et placés en détention à la Maison d'arrêt. Ils les avaient identifiés, lorsque, le mercredi 6 avril 2016, la police avait présenté à la presse, une première vague des personnes interpellées par la Force publique. Aujourd'hui, on leur donne raison, car, selon le journal en ligne Vox, citant le ministre de la justice et droits humains, Pierre Mabiata, sur un total de 220 présumés assaillants appréhendés par la police judiciaire, 160 parmi eux avaient été libérés, dont 54 pour démente. On ignore si ceux-ci ont été envoyés en psychiatrie. Par contre, 106 ont été libérés par défaut de charges avérées. Il a fallu attendre six mois pour qu'on se rende à l'évidence qu'il y avait bel et bien des fous arrêtés et présentés comme étant des ninjas-nsiloulous. Finalement, ce sont 60 ninjas-nsiloulous déferés devant le procureur de la République, qui demeurent en détention. Ils seront jugés, lors du procès qui s'ouvrira «dans les prochains jours», si l'on en croit le ministre Mabiata. Ils sont poursuivis pour «détention illégale d'armes et munitions de guerre, viols, incendie volontaire des biens, assassinat, tentative d'assassinat et atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat».

Le Congo dégringole encore au classement Doing Business 2017

Le Congo a encore perdu une place dans le classement Doing business 2017, en occupant le 177e rang mondial, contre 176e rang en 2016, selon le rapport annuel de la Banque mondiale. Le Congo a pêché, surtout, en ce qui concerne la création d'entreprises, la facilité à faire des affaires, le paiement des taxes et impôts, le commerce transfrontalier, l'exécution des contrats, le raccordement à l'électricité et la protection des investisseurs minoritaires, note le rapport en question. Toutefois, le rapport 2017 apprécie les treize réformes introduites ces derniers temps par le Congo, notamment en matière de l'octroi du permis de construire, l'obtention de prêts, le règlement de la solvabilité et le transfert de propriété.

Le projet du statut de l'opposition diversement apprécié par les opposants

Le projet de loi du gouvernement instituant le statut de chef de l'opposition et qui sera examiné par le parlement est diversement apprécié par l'opposition congolaise. Deux d'entre eux ont exprimé leur point de vue. Paul-Marie Mpouélé semble l'approuver, estimant que le pays a besoin des instruments capables de garantir la bonne marche de la démocratie. Il invite, cependant, les autorités «à organiser des élections transparentes et sans cafouillage». Quant à Charles Zacharie Bowao, il juge unilatéral le projet. «Le texte a l'air d'obéir à des convenances politiciennes», affirme-t-il. «Une opposition peut aussi se définir à partir des résultats de l'élection majeure, c'est-à-dire la présidentielle», conclut-il.

Dr Kitsoro Firmin C. Kinzounza, consultant international en management

«Il faut qu'il y ait des gens qui incarnent la rupture»

Economiste et consultant international en management, le Dr Kitsoro Firmin Kinzounza passe au peigne fin, dans une interview exclusive qu'il nous a accordée, le concept de «rupture» qui, ces derniers temps, revient souvent dans le discours de nos gouvernants, de nos politiciens, parfois hors de propos et en boucle dans les émissions de nos chaînes locales de télévision et de radio. Il invite ses compatriotes à le penser autrement, tout en analysant, avec une touche experte, les cent jours du gouvernement, et la trêve fiscale proposée par Unicongo, pour contribuer à juguler la crise économique qui cisaille le pays.



Dr Kitsoro Firmin Kinzounza.

* Docteur Kinzounza, il y a déjà plus de cent jours que le premier ministre Clément Mouamba et son gouvernement sont aux affaires. Comment évaluez-vous l'action du gouvernement durant cette période?

** Cette question appelle deux réponses: celle de l'expert et celle de l'homme de la rue. Commençons par celle de l'expert! Pour qu'il puisse évaluer, celui-ci dira qu'il lui faut les objectifs, les résultats attendus, les indicateurs et les critères de performance de la période. Si on prend le programme d'actions gouvernementales présenté par le Premier ministre à l'assemblée nationale, le 3 juin 2016, on se rendra compte que l'on peut y trouver, de manière implicite, les objectifs, les résultats attendus, mais pas les indicateurs de performance. En outre, c'est un programme d'actions gouvernementales pour une période de cinq ans. Cela veut dire qu'il faudra le prendre maintenant et le mettre sous la forme de plans d'actions pluriannuels concernant une période de cinq ans, c'est-à-dire chaque année représentera une tranche annuelle d'exécution du plan d'action en cinq ans. De la sorte, on mettra en place des indicateurs à partir desquels on pourra faire le suivi-évaluation. C'est là la réponse de l'expert.

Quant à l'homme de la rue, il faut dire que la demande sociale est très forte. La population s'attendait à une réelle rupture d'avec l'ordre ancien. Elle s'attendait à des signaux forts. Malheureusement, ces derniers ne sont point venus. En plus, le discours sur la chute du prix du baril de pétrole ne saurait occulter la mauvaise gouvernance financière. Dans le rapport du F.m.i datant de septembre 2015, il est clairement dit que les dépenses extrabudgétaires doivent maintenant être mises sous contrôle. Est-ce que cela a été fait? Je prends un exemple, entre 2013 et 2015, on a assisté, ahuri, à des annonces du genre: le gouvernement a prêté 100 milliards de F.Cfa au Président Ouattara de la Côte d'Ivoire; 50 milliards au Président Mahamadou Issoufou du Niger; qu'il avait donné 25 milliards de F.Cfa à Mme Samba-Pandza, qui fut la Présidente de la Transition en Centrafrique, pour couvrir les salaires...

C'est de l'argent public congolais et cela aurait dû faire l'objet d'un collectif budgétaire, c'est-à-dire d'un débat à l'assemblée nationale, avant toute exécution. En outre, on nous a annoncé que de 2003 à 2014, il y a eu des excédents budgétaires de 1.200 milliards par an, en moyenne, donc au bout de 12 ans, cela nous fait 14.400 milliards de F.Cfa. Quand on demande où est passée cette manne financière, on nous répond qu'elle a servi à couvrir les augmentations des salaires et des

bourses. D'accord! Mais pour tout ça, il faut nous dire à hauteur de quel montant. Ce n'est pas tout ça qui va épuiser les 14.400 milliards de F.Cfa. Et puis, avons-nous un relevé bancaire qui nous permet de suivre le mouvement du compte des générations futures et du compte d'équilibre des recettes budgétaires qui étaient placés à la Banque centrale des Etats d'Afrique centrale? Je pense que notre situation économique actuelle est tributaire à 80% de la mauvaise gouvernance financière et à 20%, de la chute du prix du baril de pétrole. Telle est ma conviction.

* Pour contribuer à juguler la crise économique, le syndicat patronal Unicongo a proposé une trêve fiscale, laquelle, malheureusement, a été rejetée par la Direction générale des impôts. Quelle analyse pouvez-vous en faire?

** C'est une affaire, en fait, qui devait se traiter au niveau du Premier ministre et non au niveau du directeur général des impôts. Si on lui a demandé de faire 780 milliards de francs Cfa et qu'Unicongo vient lui demander une trêve fiscale, pour lui, cela veut dire qu'il ne va pas atteindre cet objectif. Par conséquent, il fallait poser le problème au niveau du Premier ministre et son cabinet devait analyser la proposition de la trêve fiscale de six mois. Ce cabinet allait dire trêve fiscale pendant six mois, oui. Mais, pour quelle contrepartie? A ce moment, le gouvernement allait demander, par exemple, la suppression des licenciements et d'autres contreparties.

Au bout de six mois, les personnes non licenciées allaient commencer à payer les I.r.p.p (Impôt sur le revenu des personnes physiques). Ce qui aurait eu un effet boule de neige. Mais, le plus important était de calculer le manque à gagner, c'est-à-dire savoir ce que l'Etat devait perdre au cours des six mois de trêve fiscale. Au regard de la contrepartie, on allait au moins conclure, de manière objective, si oui ou non, on pouvait répondre positivement à cette requête. Je pense, également, qu'il aurait fallu mettre en place un groupe de travail, pour analyser tout cela.

* Quelle lecture faites-vous de la directive du président de la République aux membres du gouvernement d'affecter une partie de leurs émoluments aux activités agricoles?

** Cette mesure, je l'ai applaudie de deux mains, puisqu'elle avait déjà été prise en Côte d'Ivoire à l'époque du président Felix Houphouët-Boigny, sous le slogan: «Un salaire politique, un champ». Cela concernait les ministres, les parlementaires, les préfets et sous-préfets. Chez nous, on peut le faire de manière progressive, en commençant par les ministres.

Ensuite, trois mois après, on embrasait avec les députés, les sénateurs, les directeurs généraux et des entreprises d'Etat.

Toutefois, qu'entend-on par activités agricoles? Dans l'entendement de beaucoup aussi bien des ministres que du commun des mortels, chaque ministre doit avoir un champ dans son village. Je pense qu'un ministre qui va produire des semences est en pleine activité agricole, tout comme ceux qui vont se spécialiser dans la production des engrais, la formation aux métiers agricoles et de l'élevage, le machinisme agricole, etc. De même, celui qui prend l'option d'aménager les pistes rurales. Il faut, donc, clarifier le public cible et ce qu'on entend par activités agricoles.

* La «rupture» encore un concept dans l'air du temps, chez nous, qui semble épouser la forme d'un slogan. Qu'aurait pu faire le gouvernement en cent jours, pour marquer réellement cette «rupture»?

** Je crois que quand on dit «rupture», il est mieux que ceux qui la font soient des personnes qui n'étaient pas là avant. Prenez le cas de Patrice Talon au Bénin; il a les mains libres. Voilà un Président qui, dès qu'il est arrivé, a annulé le concours de la Fonction publique (filiales douanes, budget, impôt, trésor, etc.), qui était entaché d'irrégularités, après

enquête. Aussi a-t-il instruit que l'ancien ministre de la fonction publique, son directeur de cabinet, les directeurs généraux et centraux ne sortent plus du pays jusqu'à ce que l'enquête soit terminée. Il a, en outre, réduit le nombre des ministres, en le ramenant à 25. Ils ont fait un calcul, de juin à décembre, ils vont économiser 150 milliards de francs Cfa, ce qui veut dire que de janvier à décembre 2017, ils vont économiser 300 milliards de francs Cfa. De plus, il a dit qu'à partir de juin, il sera exécuté un plan qui va coûter 30 milliards de francs Cfa et aboutir en fin octobre à zéro délestage. Chez nous, si l'on veut parler de rupture avec les mêmes, il faudrait qu'ils nous donnent la preuve qu'ils se sont suicidés politiquement, parce que c'est un suicide pour eux que de ne plus faire ce qu'ils faisaient avant.

Regardez ce qui s'est passé chez nous! Dès qu'on a mis en place le gouvernement, les nouveaux ministres ont estimé qu'ils n'étaient pas dans des logements décentes. Ils se sont tous retrouvés, qui à l'Hôtel Olympic palace, qui à l'Hôtel Radisson Blu, et ça a coûté de l'argent à l'Etat. Alors qu'il était plus simple, de remettre à chacun, au titre du loyer, 1,5 millions de francs Cfa par mois et ensuite trois mois de caution, soit 4,5 millions de francs Cfa, pour trouver un logement décent. Et, eux-mêmes n'ont-ils pas vu que nous sommes en pleine crise et qu'ils ne devraient pas être dans ces hôtels? Il a fallu attendre 45 jours, pour que s'arrête cette gabegie financière.

La rupture? Il faut qu'il y ait des gens qui l'incarnent. S'il n'y en a pas, on ne peut aller loin. Jésus-Christ a changé le monde avec 12 apôtres. Où sont les douze personnes qui sont autour du Président de la République et qui incarnent ce qu'il prône. Pour conclure, la rupture ne peut marcher qu'avec l'alternance ou alors avec les mêmes à condition qu'ils acceptent de se suicider politiquement.

Propos recueillis par Viclaire MALONGA

Office Notarial YABBAT-LIBENGUE Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE Notaire

Avenue Charles De Gaulle, immeuble ex-Air Afrique, face hôtel Elais, Tél.: 06 664.85.64/04 432.52.12 B.P: 4821.E-mail: yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire-République du Congo.

INSERTION LEGALE

Suivant acte reçu par Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE, Notaire à la résidence de Pointe-Noire, en date 19 Mai 2016, enregistré au domaine de timbre, en date du 19 Mai 2016, sous le folio 086/4 N°3747, immatriculé au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sous le N° RCCM CG/PNR/15 B 390 du 22 Mai 2015 ; il a été constitué une Société A Responsabilité Limitée, conformément à l'acte uniforme OHADA, relatif au Droit des Sociétés Commerciales et G.I.E, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination: Société A.P SERVICES, en sigle «A.P.S.» ;
Forme juridique : Société A Responsabilité Limitée ;
Capital: Un million (1.000.000) de Francs CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10.000) de valeur Nominale ;
Siège social: Quartier Centre-Ville, Pointe-Noire, République du Congo ;
Objet: Import/Export (Appareil électronique, Informatique, Véhicule, Engin), Sécurité Incendie, Vidéo surveillance, Location des engins et Véhicules, Vente et Location de drone, Prestation de services ;
Gérance: La société est gérée par:
- Monsieur TORRES Arthur, en qualité de gérant;
- Monsieur FERNANDES Paul-Alexandre, en qualité de co-gérant;

Pour insertion, Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE

Ministère de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation

Visite du ministre Anatole Collinet Makosso à Kinkala, Louingui et Boko, dans le Pool

A la tête d'une importante délégation de son département ministériel, le ministre de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Anatole Collinet Makosso, a effectué, jeudi 27 octobre 2016, une visite de terrain à Kinkala, Louingui et Boko, dans le Pool, pour se rendre compte de l'effectivité de la rentrée scolaire dans ce département victime de l'insécurité créée par les actes criminels et terroristes des bandes armées. A Kinkala où il a été accueilli par le préfet, Jean-Michel Sangha, et les autorités locales, il a constaté une pléthore d'élèves dans les écoles et collèges, tout simplement, parce que le chef-lieu du Pool a accueilli les populations déplacées venues des villages environnants.

Anatole Collinet Makosso a bravé la peur et même la psychose qui règnent dans le département du Pool, depuis que les bandes armées ninjas-nsiloulous du pasteur Ntumi s'illustrent par des attaques meurtrières contre les paisibles populations et les agents de l'Etat, alors que la Force publique les traque dans leurs maquis. En effectuant cette visite, le ministre de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation a voulu encourager les personnels administratifs, enseignants, les élèves et les parents à persévérer sur le chemin de l'école, car l'Etat ne les a pas abandonnés. «La terreur imposée, depuis le 4 avril dernier, par les miliciens ninjas-nsiloulous et leur chef n'a pas empêché et n'empêchera pas la détermination des élèves de cette partie du Congo, à jouir de leur droit à l'éducation, garanti par la Constitution», a-t-il dit. Dans les écoles et les collèges visités dans les trois grandes localités de Kinkala, Louingui

et Boko, les salles sont pleines d'élèves et il y a même un phénomène de pléthore, en raison des populations déplacées des villages, accueillies dans ces localités. Seulement, les enseignants manquent. Beaucoup sont à Brazzaville, en raison de l'insécurité que font régner les bandits armés. En effet, dans les grands villages, les écoles sont fermées et les populations déplacées. Dans les établissements scolaires comme Jean Kimbembé, Ntari-Ngouari et Moundongo, à Kinkala, les effectifs des élèves sont passés du simple au double. Au primaire, certains élèves sont obligés de s'asseoir à même le sol. Au Lycée 5 Février de Kinkala, par contre, c'est le contraire. Les effectifs sont en baisse. Le lycée ne compte que 402 élèves, 12 professeurs et 8 fonctionnaires administratifs. 31 professeurs et 561 élèves manquent à l'appel. L'on comprend qu'à ce niveau, beaucoup de lycées ont préféré se déplacer à Brazzaville.



Des élèves suivant un cours, pendant la visite du ministre Anatole Collinet Makosso.

A Louingui où la population est restée sur place, en dépit de la psychose créée par les événements dans le Pool, les établissements scolaires souffrent d'un manque criant d'enseignants. Le ministre Collinet Makosso a été accueilli par 114 élèves du primaire et 112 lycéens auxquels il s'est adressé, dans un meeting improvisé dans la cour. Il a salué leur courage et leur détermination à s'instruire. Il a lancé un appel aux enseignants, afin qu'ils rejoignent leurs postes de travail et promis de convoquer les enseignants affectés dans le Pool, qui traînent encore à Brazzaville ou qui ont peur de regagner leurs postes de travail. Il a expliqué que, souvent, à la rentrée scolaire, l'école a du mal à démarrer à l'intérieur du pays, à cause des enseignants qui arrivent en retard. Il a indiqué qu'il fera recours au «corps des volontaires», pour pallier l'insuf-

fisance des enseignants dans le Pool. Même ambiance à Boko où le ministre Collinet Makosso a été accueilli dans l'allégresse par les élèves. Partout où il est passé, il a promis aussi de doter les élèves issus des familles démunies, de kits scolaires. Pour lui, l'Etat fera toujours de son mieux, pour garantir aux enfants du Congo l'instruction scolaire, conformément aux conventions de Genève et à sa Constitution. Il faut dire que la visite du ministre de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, dans les trois localités du Pool, a apporté un grand soulagement aux élèves, aux enseignants et aux parents, dans un département meurtri par des violences fratricides qui ne sauraient être justifiées. Il a promis qu'il va poursuivre ses visites dans les autres localités du Pool.

MM.

Conférence des Anif de la Cemac

Le Congolais André Kanga porté à la tête de l'organisation

La quatrième réunion de la C.a.c (Conférence des Anif de la Cemac) s'est tenue du 11 au 12 octobre 2016, à l'Hôtel Sawa de Douala, au Cameroun, sous le patronage du secrétaire général du Ministère des finances du Cameroun, Gibert Didier Edoa, représentant le ministre. A l'issue de cette rencontre à laquelle ont pris part les responsables des Anif des six pays de la Cemac (Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale) et de la Cellule nationale des renseignements financiers de la RD du Congo, en qualité d'observateur, en attente de son adhésion comme membre du Gabac, André Kanga, directeur général de l'Anif du Congo, a été choisi, à l'unanimité, comme nouveau président de la C.a.c. Il succède à Hubert Noe Sambone, directeur de l'Anif du Cameroun. La prochaine session extraordinaire de la C.a.c est prévue en février 2017, à Brazzaville.



Photo de famille.

La C.a.c est une association des Anif de la Cemac, créée dans le souci de travailler dans un esprit de partage d'expériences, d'échange d'informations, de coopération et d'intérêt mutuel pour la sous-région, dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Dans son mot de circonstance, le secrétaire général du Ministère des finances du Cameroun a, tout d'abord, tenu à saluer l'initiative prise par les Anif en 2011, de se mettre en réseau. Il a, ensuite, relevé que la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme nécessite une coopération effective entre les acteurs, en ce sens que ces crimes des temps modernes sont des crimes essentiellement transnationaux. Il a poursuivi son propos, en invitant les Anif à être plus proactives et spontanées dans la recherche, l'analyse et l'échange d'informations.

Pendant leurs travaux, les participants ont eu droit à des communications présentées par les techniciens en la matière. Ils ont abordé les questions liées au fonctionnement de leur réseau.

En ce qui concerne le partage des expériences, ce point a été consacré à la présentation, par chaque Anif, des évolutions enregistrées dans son fonctionnement, des difficultés rencontrées et, éventuellement, des perspectives envisagées.

Sur les activités menées par l'Anif Congo, selon les propos de son directeur général, André Kanga, l'accent a été mis sur la sécurité physique des locaux, la mise en place en cours d'un système informatique sécurisé et la sensibilisation des professions assujetties. Le Congo a subi l'évaluation mutuelle de son dispositif en 2015. De même, les membres nommés ont prêté serment, en mai 2015. Dans les perspectives, l'Anif Congo envisage d'organiser, en novembre 2016, une session de formation des banques sur les diligences en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme. Par ailleurs, les autorités nationales ont mis en place un comité regroupant tous les intervenants impliqués dans le processus en cours de suivi-évaluation.

Pendant leur huis clos, les chefs des Anif ont examiné les questions liées au fonctionnement de la C.a.c, notamment la réorganisation du secrétariat exécutif, la validation du compte d'emploi de l'exercice écoulé, l'adoption du plan d'action 2017 assorti de son budget. Mais, compte tenu du temps imparti, l'examen approfondi de ces questions de fonctionnement de la C.a.c a été renvoyé en février 2017, à Brazzaville, lors de la session extraordinaire.

Pascal Azad DOKO

Lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

Pour une bonne gestion des fonds alloués au Congo par le Fonds mondial

Le C.c.n (Comité de coordination nationale) des projets financés par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme a organisé, du 24 au 26 octobre 2016, à son siège, à Brazzaville, un atelier d'orientation et de renforcement des capacités de ses membres, dans le souci de garantir une meilleure gestion des fonds alloués au Congo par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. La cérémonie d'ouverture des travaux de cet atelier, qui s'est déroulée sous le patronage du Dr Benjamin Atipo, président du C.c.n, a connu la participation du Dr Hélène Degui, conseillère régionale santé à l'Ambassade de France, et du Dr Hermann Ongouoh, représentant de l'O.m.s Congo.

Les résultats attendus de l'atelier organisé en faveur des membres du C.c.n sont, entre autres, une meilleure compréhension «des directives du Fonds mondial sur le suivi stratégique; leurs rôles et responsabilités en matière de suivi stratégique; du processus de visite de terrain et des bonnes connaissances des documents clés de suivi stratégique. Ce qui nous permettra de gérer, de manière efficace et efficiente, nos subventions», a fait savoir le président du C.c.n, à l'ouverture de l'atelier.

En effet, dans le cadre de la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, le Fonds mondial alloue des subventions aux pays impactés qui n'ont pas suffisamment de moyens financiers pour faire face à ces pandémies. Seulement, l'argent reçu par ces pays doit être bien géré, au profit des malades. Pour relever ce défi, il faut que les membres du C.c.n soient bien formés, pour qu'ils assurent un bon suivi des dépenses des fonds reçus par leur pays.

Deuxième contributrice institutionnelle au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, la France, selon l'engagement pris par son président, lors de la reconstitution, pour le triennal 2017-2019, tenue au Canada en septembre dernier, va verser 360 millions d'euros par an au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, a rappelé Mme Hélène Degui. «Nous attachons la plus grande importance au fait que ces contributions permettent aux populations des pays impactés par ces pandémies -sida, tuberculose, paludisme-, aient accès au traitement et à la prise en charge; que le dépistage soit possible et que les personnes affectées soient prises en compte dans leur intégralité, lorsqu'elles sont dans ces situations de maladie», a-t-elle déclaré. Il sied de signaler que l'objectif mondial qui a été fixé, c'est: «90, 90, 90», et pour y parvenir, il faut que l'organisation de la mise en œuvre de l'argent du Fonds mondial soit tout à fait



De g. à dr: Hélène Degui, Benjamin Atipo et Hermann Ongouoh

précise et structurée. C'est dans cette perspective que la France a décidé d'allouer une partie de la contribution française au Fonds mondial à ce qui est appelé: «Initiative 5%», ayant pour objectif de mettre à la disposition des pays, des experts qui vont aider

les principaux bénéficiaires et les sous-bénéficiaires à organiser, pour le bien des populations, leur prise en charge globale.

Marcellin MOUZITA
MOUKOUAMOU

Nouveaux tarifs pour abonnement

Congo	Francophone
6 mois	91 Euros
Retrait sur place:	182 Euros
15.600	Autres pays d'Afrique
Expédié:	96 Euros
23.400	192 Euros
1 an	Europe
Retrait sur place:	96 Euros
31.200	192 Euros
Expédié:	Amérique-Asie
46.800	100 Euros
France, Afrique	200 Euros

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire. e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

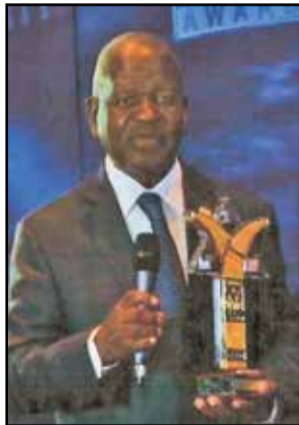
J'aime lire La Semaine Africaine, notre journal préféré

Enseignement supérieur

L'Université libre du Congo distinguée par un Prix international pour la qualité de ses enseignements

Après 20 ans d'expérience, l'Université libre du Congo, un établissement privé d'enseignement supérieur, basée à Baongo, le deuxième arrondissement de Brazzaville, a obtenu le Prix century international quality era, dans la catégorie Or, pour la qualité de ses enseignements. Décerné par le groupe international Bid (Business initiative directions), ce prix a été remis à Genève, en Suisse, le 20 mars 2016, et reçu par le Professeur Fidèle Mialoundama, Recteur de l'Université libre du Congo. Une cérémonie a été organisée, le 10 septembre 2016, au siège de cette université à Baongo, pour la présentation du trophée «Century international quality era» au personnel, aux étudiants et aux représentants du Gouvernement.

Dans son allocution, le Professeur Fidèle Mialoundama a expliqué que le Prix century international quality era est une marque d'encouragement pour l'Université libre du Congo, «d'aller de l'avant». «Il va de soi que ces résultats n'ont été atteints que grâce aux accords de partenariat avec des établissements supérieurs et notamment au niveau international, l'Université Paris Est Créteil, l'Université Kongo et l'Intec-Cnam de Paris», a-t-il déclaré. L'Université libre du Congo est en effet la représentante de l'Intec au Congo. «Au niveau national, l'Université libre du Congo entretient de bonnes relations avec d'autres établissements d'enseignement supérieur et collabore avec plusieurs autres institutions publiques et privées», a-t-il poursuivi. C'est à la veille de la rentrée académique 2015-2016 que le rectorat de l'Université libre du Congo a été informé du prix qui



Le Pr Fidèle Mialoundama.

lui a été attribué, par le groupe B.i.d, une des quatre premières organisations mondiales qui travaillent pour la promotion de la qualité auprès des entreprises leaders. Ses experts prennent en compte la méthodologie utilisée par les entreprises, pour atteindre une meilleure qualité de leurs produits et services.



Le Pr. Fidèle Mialoundama recevant le prix des mains de José E. Prieto, président du groupe Bid, à Genève.

Les entreprises lauréates des années précédentes participent à la sélection des nouveaux candidats. Le prestige de ses prix est reconnu dans le monde. Le Professeur Fidèle Mialoundama a précisé que «tous les lauréats, en recevant le trophée, s'engagent à poursuivre cette démarche d'assurance qualité, utile pour une meilleure satisfaction de nos diplômés et des entreprises utilisatrices de nos diplômés». Créée en 1995, l'Université libre du Congo a obtenu son agrément en 2011, par arrêté n°2665/MES-Cab du 1^{er} mars 2011 du Ministère de l'enseignement supérieur. Ayant choisi comme logo, alpha, la première lettre de l'alphabet grec, l'Université libre du Congo est un établissement privé d'enseignement supérieur et de recherches, qui n'a pas de connotation confessionnelle, ni idéologique. Sa devise est: «Aimer pour libérer la personne

humaine par l'action», en sigle A.l.p.h.a. Il s'agit d'associer le concept et la technique, le «savoir-concevoir» et le «savoir-faire» adaptés aux besoins immédiats, utiles et productifs de l'homme. Il faut donc créer l'entreprise au sens le plus large du terme, c'est-à-dire organiser la société pour la faire vivre de manière endogène. Ce mariage entre intelligence conceptuelle c'est-à-dire théorique, avec l'intelligence pratique ne sera efficace que s'il est fondé sur une réelle connaissance des besoins de la société et sur une adaptation permanente des programmes, pour répondre aux besoins de la société qui peuvent eux aussi être changeants. C'est désormais avec la société que l'Université libre du Congo créera ses programmes qui seront souvent des programmes à la demande ou à la carte. L'adoption de cette

Société des Transports Publics Urbains
S.T.P.U S.A
Brazzaville: RCCMCG/BZV/15 B 6093 Av. Edith Lucie BONGO
(face ONEMO), Mpila
Pointe-Noire: RCCMCG/PN/Immeuble Elisabetha
Direction Générale

COMMUNIQUE

La Direction Générale de la Société des Transports Publics Urbains (STPU)

Informe son aimable clientèle de Brazzaville que, compte tenu de l'état des voiries à Mfilou, la desserte Mouhouri-Hôpital Mfilou est provisoirement suspendue.

Les lignes 201 et 2011 fonctionneront comme suit:
Ligne 201: gare C.f.c.o-rond-point Mougali-Moukondo-Mazala-Comus-Mouhouri-La Frontière-virage Maya-Maya-Préfecture-rond-point Mougali-la gare C.f.c.o et retour.
Ligne 2011: la gare C.f.c.o-C.c.f-lycée S. De Brazza-la D.e.c-virage Maya Maya-La Frontière-Mouhouri-Comus-Mazala et retour.

Une nouvelle ligne 303 a été créée; elle fera le parcours: Ligne 303:Bongo Nouara-Mazala-Comus-Mouhouri-La Frontière-C.c.f-gare C.f.c.o et retour.

En outre, la ligne 401 a été modifiée, comme suit:
Ligne 401: Kinsoundi-C.c.f-la Gare C.f.c.o-A.v de la Paix-commune Mougali-Moukondo-Mazala et retour.

Fait à Brazzaville le 20 octobre 2016



stratégie l'a placé d'emblée dans une démarche d'assurance qualité, dans la création des programmes de formation, a conclu le Pr. Fidèle Mialoundama. Ce dernier a commencé sa carrière d'enseignant à l'Université de Brazzaville (devenue Université Marien Ngouabi) où il obtient le grade de maître-assistant le 2 février 1976 à la Faculté des sciences de Brazzaville. De 1983 à 1985, il est enseignant associé à l'Université d'Orléans, en France et décroche, en sep-

tembre 1985, le grade de maître de conférences. Depuis 1997, il est professeur titulaire des Universités Camerounaises. Récemment, au mois de mai 2016, le professeur Mialoundama a accédé à la dignité de professeur émérite, figurant ainsi parmi les premiers, dans cette catégorie d'enseignants de l'Université Marien Ngouabi. Il est vice-président de l'académie nationale des sciences et technologies du Congo.

Philippe BANZ

OFIS store
w Revendeur agréé

Wiko

Changeons les règles du Jeu !

Garantie 12 mois

A partir de : 55 500 XAF TTC

t.: 06 600 00 00 (PNR)
01 600 00 00 (BZV)

Pointe-Noire : 319, Avenue Charles De Gaulle
Brazzaville : 105, Boulevard Denis Sassou-Nguesso

Etude de Maître François Den LOUBOTA
NOTAIRE
Boîte postale: 4315, Téléphone: 05 748 99 64
Pointe-Noire
République du Congo

ANNONCE LEGALE

Aux termes d'un acte authentique portant STATUTS de la Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée: «AGENCE DE LOCATION ET DE GESTION IMMOBILIERE», en abrégé «A.L.G.I-SARLU», reçu en l'Etude de Maître François Den LOUBOTA, Notaire à la résidence de Pointe-Noire, en date du 06 avril 2016, enregistré même ville, gratis, le 11 avril 2016, folio 064/49, n° 2819, il a été constitué ladite société qui présente les caractéristiques suivantes:

1-FORME:
Société à Responsabilité Limitée unipersonnelle (SARLU);

2-OBJET:
La société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger :
1-Toutes opérations relatives à l'achat, la vente, l'échange, la location sous toutes ses formes d'immeubles bâtis ou non, de fonds de commerce, de cheptel mort ou vif, de titres de sociétés d'attribution d'immeubles en jouissance ou en propriété ou de parts non négociables de sociétés dont l'actif comprend des immeubles ou fonds de commerce, ainsi qu'à la gestion immobilière;
2-Toutes opérations de gérance, d'intervention, de représentation, de commission et de courtage se rattachant aux activités précitées ;
3-et d'une manière générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension et le développement.

3-DENOMINATION:
-La dénomination sociale de la société est : «AGENCE DE LOCATION ET DE GESTION IMMOBILIERE», en abrégé «A.L.G.I-SARLU».

4-SIEGE SOCIAL:
-Il est établi à Pointe-Noire, 27, avenue SIKOU DOUME, quartier zone portuaire, boîte postale: 739, arrondissement n° 1, Eméry Patrice LUMUMBA, République du Congo.

5-DUREE:
-La durée de la société est de Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (R.C.C.M.);

6-CAPITAL SOCIAL:
Le capital social est fixé à la somme de DEUX MILLIONS (2 000 000) de FRANCS CFA. Il est divisé en Cent (100) parts sociales égales de Vingt mille (20 000) francs CFA chacune, numérotées de Un (1) à Cent (100).

7-PORTEUR DE PARTS-ASSOCIE UNIQUE: Monsieur MANOUACH Ahmed.

8-GERANCE: Madame MANOUACH, née SCHEIDEGGER Nadine est désignée, sans limitation de durée, Gérante non statutaire de la société.

9-FORMALITES DU CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES: REGISTRE DU COMMERCE ET DU CREDIT MOBILIER (R.C.C.M.)- IMMATRICULATIONS AUX NIU ET A LA STATISTIQUE:
-Les actes constitutifs de la Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU) dénommée «AGENCE DE LOCATION ET DE GESTION IMMOBILIERE», en abrégé «A.L.G.I-SARLU» ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, en date du 14 avril 2016, sous le numéro 16 DA 450 et ladite société se trouve immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, en date du 22 juillet 2016, sous le numéro R.C.C.M. POINTE-NOIRE (CG/PNR/16 B 997).
Elle se trouve également immatriculée aux NIU (Numéro d'Identification Unique), sous le numéro M2016110000768147, en date à Brazzaville du 28 juillet 2016 et dans les Systèmes Congolais d'Immatriculation des Entreprises (SCIEN), sous le numéro 1755737 et des Etablissements (SCIET), sous le numéro 1755737013, en date à Brazzaville du 27 juillet 2016.

Pour insertion,
Maître François Den LOUBOTA

Foceb (Fondation cardinal Emile Biayenda)

Mgr Francisco Escalante Molina fait un don aux personnes vivant avec handicap

A l'occasion de la journée internationale de la canne blanche, célébrée le samedi 15 octobre 2016, Mgr Francisco Escalante Molina, nonce apostolique au Congo et au Gabon, a fait un don de tricycles, fauteuils roulant et de cannes branchées à une cinquantaine de personnes vivant avec handicap, prises en charge par la Foceb (Fondation cardinal Emile Biayenda).

La cérémonie de remise de ce don s'est déroulée au siège de la Foceb, à Mougali, le quatrième arrondissement de Brazzaville, en présence de Sr Marie Brigitte Yengo, présidente de ladite fondation, du secrétaire de la nonciature, Mgr Patrick, ainsi que de certains prêtres du diocèse de Kinkala, résidant

au siège de la Foceb. Mgr Francisco Escalante Molina a expliqué que le don fait à la Foceb provient des étudiants de Californie et de San Francisco, aux Etats-Unis d'Amérique. Il est destiné aux personnes les plus vulnérables qui sont à la charge de la Foceb, au Congo. Pour Sr Marie Brigitte Yengo, ce don rentre dans le cadre



Le nonce apostolique posant avec les handicapés.

des relations de bon voisinage entre Tom et Glory Sullivan de la Fondation Ponte Vedra en Floride et la Fondation cardinal Emile Biayenda.

Pascal BIOZI KIMINOU

Archidiocèse de Brazzaville

L'abbé Antoine Madingou accueilli par la communauté paroissiale de Saint Pie X

Prêtre du diocèse de Dolisie, archiviste de la Conférence épiscopale du Congo et nommé vicaire coopérateur au titre de l'année pastorale 2016-2017, à la paroisse Saint Pie X (Cité de l'O.m.s) dans l'archidiocèse de Brazzaville, l'abbé Antoine Madingou y a été accueilli solennellement par les chrétiens de cette paroisse, avec en tête ses confrères de l'équipe presbytérale, parmi lesquels le curé, l'abbé Brice Prévaly Babakila, dimanche 23 octobre 2016, et il a célébré les deux messes dominicales de 6h30 et de 10h30.



Abbé Antoine Madingou.

Pour ses premières messes à la paroisse Saint Pie X, l'abbé Madingou a délivré un message qui a eu pour toile de fond, le visage actuel du chrétien catholique qui, brillant par un comportement de démolisseur ou de colporteur de rumeurs de tout genre, est désormais assimilable au perce-bois, cet insecte qui est capable de scier presque tout type de bois. Dans ce message, l'abbé Madingou a suivi les pas de Mgr Anatole Milandou, archevêque

de Brazzaville, qui appelle sans cesse les chrétiens à un esprit de responsabilité. Notons que la paroisse Saint Pie X de l'O.m.s compte, d'après son curé, une chrétienté composée de plusieurs nationalités, soit la configuration du personnel du bureau régional de l'O.m.s (Organisation mondiale de la santé). Toutes ces nationalités, affirme le curé de Saint Pie X, ne sont pas forcément engagées dans la paroisse. Toutefois, l'abbé Brice ne cache pas son

admiration pour la communauté anglophone, nigériane notamment, qui est très active au sein de la paroisse, et qui bénéficie d'une messe dominicale anticipée le samedi soir. Dans son homélie, l'abbé Madingou a relevé quelques particularités propres à la

communauté paroissiale de Saint Pie X qui, selon lui, est une paroisse internationale, parce que sise dans une cité internationale: l'O.m.s; une communauté chrétienne multi-ethnique, multi- raciale, multi-régionale, multi-tribale, de toutes nations; communauté chrétienne hors périphérie, située au-delà de l'autre côté du Djoué; l'O.m.s, Saint Pie X. Ordonné prêtre le 16 juin 1974 au Stade Pont de Dolisie par Mgr Jean-Baptiste Fauret, évêque de Pointe-Noire, une semaine avant son ami et compagnon, Mgr Anatole Milandou, l'abbé Antoine Madingou, a travaillé plusieurs années dans son diocèse, avant d'exercer au secrétariat général de la Conférence épiscopale du Congo, à Brazzaville, comme archiviste.

Azer ZATABULI

Association jeunes leaders congolais

Une messe pour implorer la grâce divine afin d'intercéder pour la paix dans le Pool

La crise armée qui affecte le département du Pool n'a pas laissé indifférentes les O.n.gs et associations éprises de paix et de justice. Dimanche 23 octobre 2016, la cathédrale Sacré-Cœur a été prise d'assaut par les membres de l'Association jeunes leaders congolais, une association à caractère politique que dirige Marcellin Mounzéo Ngoyo, pour une messe, afin d'implorer la grâce divine d'intercéder pour les populations du département du Pool. L'eucharistie était célébrée par l'abbé Brice Armand Ibombo, prêtre du diocèse de Gamboma, coopérateur à ladite paroisse, et secrétaire général de la Conférence épiscopale du Congo.



Marcellin Mounzéo Ngoyo à la sortie de la messe.

Dans le mot qu'il a prononcé à la fin de la messe, le président de l'Association jeunes leaders congolais, Marcellin Mounzéo Ngoyo, a déclaré que, quelle que soit la folie humaine, Dieu doit agir en faveur des populations du Pool en proie à des difficultés de toutes sortes. «Pourant, la nouvelle République ne signifie pas bain de sang humain. L'invite à la prière manifestée par notre association est avant tout la soif de Dieu pour notre pays. Il est important, pour nous, d'implorer Dieu pour que cette crise qui secoue le Pool soit résolue. Dieu ne trahit jamais, il est amour et regar-

dons en face la douleur de nos compatriotes, de nos enfants forcés à se déscolariser, de nos parents forcés à quitter leurs activités champêtres, des fonctionnaires forcés à quitter leurs lieux de travail, des serveurs de Dieu forcés à quitter leurs paroisses. Donc, arrêtons de faire semblant de nous intéresser à cette situation, comme si la douleur et les larmes de nos compatriotes ne nous suffisaient pas. Dieu qui scrute les cœurs des hommes connaît, dans le plus profond secret, la matrice barbare de cette folie meurtrière. C'est lui seul qui sait dans le secret de son cœur, cette souffrance. Lui

qui connaît la vérité de la provenance de cette crise et ceux qui en sont les commanditaires. Alors, devant cette incertitude conflictuelle, il est judicieux de demander la défense et le secours de celui qui est maître de la vie et qui ne déçoit jamais. Pourquoi donc tâcher notre nouvelle République par du sang? Non, la guerre n'a plus sa place dans cette République qui se veut prospère. La haine, la violence, la cruauté ne sont plus les bienvenus dans notre patrie, car les guerres perdent du temps quant à l'évolution

du pays. La paix n'est pas un simple slogan, mais le fruit d'un travail de longue haleine, d'expérience, de peines et de joies. Notre paix, c'est le congolais débout, travaillant pour le progrès de sa nation et des générations futures. Implorons Dieu au rendez-vous de notre histoire et il agira», a-t-il déclaré.

Signalons que l'Association jeunes leaders congolais a été créée le 29 décembre 2015, à Brazzaville.

Pascal BIOZI KIMINOU

Cette semaine au Vatican

Que les chrétiens œuvrent ensemble pour la paix au Sud-Soudan

Dans le courant de la semaine écoulée, le Pape François a reçu au Vatican les principaux responsables des Eglises chrétiennes du Sud-Soudan. C'est Mgr Paulin Lukudu Loro, archevêque de Juba, qui représentait l'Eglise catholique au sein d'une délégation qui comptait aussi les leaders protestants des dénominations présentes dans ce pays, le plus jeune Etat d'Afrique. Les violences n'ont jamais cessé au Sud-Soudan malgré l'indépendance acquise en juillet 2011, après déjà de longues années de guerre contre le Soudan. Le discours que le Pape leur a tenu va dans le sens de renforcer leurs liens de fraternité pour mieux promouvoir le bien commun, protéger la dignité de la personne, protéger les faibles et organiser des initiatives de dialogue et de réconciliation. Un communiqué a souligné que les différentes Eglises chrétiennes s'étaient «engagées, en esprit de communion et d'unité, au service de la population, promouvant la diffusion d'une culture de la rencontre et du partage». Les leaders chrétiens se sont déclaré disponibles à «marcher ensemble».



Le centre Bon Pasteur pour la paix de Juba.

Dans le courant de la semaine, le Pape a rencontré un groupe de consacrés venus prendre part à Rome au Congrès international pour les vicaires épiscopaux pour la vie consacrée. Le Pape les a exhortés à promouvoir leurs «différents charismes». Car «la vie consacrée est un capital spirituel qui contribue au bien de tout le corps du Christ». Sans s'enfermer dans l'isolement et la solitude, les Consacrés sont des auxiliaires précieux pour les Pasteurs; «ils ne sont pas un patrimoine fermé mais une facette intégrée dans le corps de l'Eglise, attirée vers le centre qui est le Christ». Le Pape a encouragé évêques et consacrés à «approfondir la valeur de la réciprocité». «Il n'existe pas de relations mutuelles, là où certains commandent et d'autres se soumettent par peur ou intérêt», a dit le Pape: «tous sont appelés à construire des ponts», a-t-il insisté. Le Pape a fait prier dimanche lors de la prière de l'Angelus une fois de plus pour les populations du centre de l'Italie victimes tout au long de la semaine passée de tremblements de terre à répétition. L'onde de choc de celui qui a eu lieu dimanche en matinée a été telle que des morceaux de mur de la Basilique Saint-Paul Hors-les-Murs à Rome sont tombés, forçant les fidèles à écouter la messe dominicale.

Dans la chapelle de la Maison Sainte Marthe jeudi dernier, le Saint-Père avait uni dans sa prière les victimes des calamités naturelles et des catastrophes que l'homme crée contre lui-même: «Dieu pleure avec nous aujourd'hui, comme Jésus a pleuré sur Jérusalem», a-t-il dit. «Aujourd'hui aussi, face aux calamités, aux guerres qui se font pour adorer le dieu argent, à tant d'innocents tués par les bombes que jettent les adorateurs de l'idole argent, aujourd'hui aussi le Père pleure, aussi aujourd'hui il dit: «Jérusalem, Jérusalem, mes enfants, qu'est-ce que vous êtes en train de faire?». Au moment où nous mettons sous presse, le Pape François est en visite pastorale «de rapprochement» en Suède. «Marcher ensemble, ne pas rester enfermés dans des perspectives rigides, car celles-ci ne portent en elles aucune possibilité de réforme», telle est la présentation que le Pape a faite de son voyage de lundi et mardi destiné à célébrer ensemble avec les frères luthériens en Suède les 500 ans de la Réforme.

Albert S. MIANZOUKOUTA

Conférence épiscopale du Congo

Messe en mémoire du personnel défunt

L'abbé Brice Armand Ibombo, secrétaire général de la C.e.c (Conférence épiscopale du Congo), informe les membres des différentes commissions épiscopales et les représentants des mouvements d'apostolat qu'il y a le mercredi 2 novembre 2016, à 16h au C.i.o (Centre interdiocésain des œuvres) une messe en mémoire du personnel défunt de la C.e.c et des différentes commissions. La présence de tous est indispensable.

Bureau du C.n.a.l.c (Conseil national de l'apostolat des laïcs du Congo)

- Président: Firmin Bozangabato (Pointe-Noire)
- Vice-président: Joseph Mouanga (Brazzaville)
- Secrétaire général: Jonas Kitelemo (Brazzaville)
- Secrétaire adjoint: Anicet Mapangou (Ouessou)
- Chargé des projets et développement: Léon Binaki (Pointe-Noire)
- Trésorière générale: Charlotte Nguimbi (Brazzaville)
- Trésorière adjointe: Théodora Omonlola (Dolisie)
- Chargée du suivi et évaluation: Joselie Ndongabaka (Pointe-Noire)

Ministère de l'économie forestière, du développement durable et de l'environnement

Validation des textes réglementaires pour la gestion rationnelle des produits chimiques

Le Ministère de l'économie forestière, du développement durable et de l'environnement a organisé lundi 10 octobre 2016, un atelier de validation du rapport sur le renforcement du cadre juridique et du rapport de démarrage sur l'inventaire des Pcb (polychlorobiphényle) ou gestion écologiquement rationnelle des substances chimiques organiques de synthèse et leur élimination finale. Les travaux, présidés par Jean Joël Louméto, conseiller à l'environnement et au développement durable de la ministre de ce département, se sont déroulés en présence de Noël Emmanuel Mazouka, conseiller administratif et juridique et Germain Kombo, directeur général de l'environnement. Dans la salle de conférence du Ministère des hydrocarbures, à Brazzaville. Les documents validés ont visé, pour l'un, le renforcement du cadre juridique et institutionnel pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et, pour l'autre, le lancement des inventaires des Pcb.



Germain Kombo, Jean Joël Louméto et Noël Emmanuel Mazouka.

Plus d'une cinquantaine de participants, venus des administrations publiques et du secteur privé, ont pris part à cet atelier. Ces derniers ont suivi quatre communications, qui ont donné lieu à des échanges approfondis, ayant permis aux participants d'enrichir les documents soumis à leur appréciation. Il en est ressorti qu'au Congo, plusieurs études ont relevé des lacunes et faiblesses dans la gestion rationnelle des produits chimiques. Des lacunes tributaires surtout de l'insuffisance des mesures et des contraintes de la politique et des mécanismes juridiques, d'une part et, de la caducité des instruments juridiques existants, du manque d'une réglementation spécifique sur la gestion des produits chimiques, d'autre part. A cela, il faut ajouter l'insuf-

fisance des connaissances et de formation sur la plupart des produits chimiques dangereux et de leurs méfaits sur la santé et l'environnement. D'où tout l'intérêt de maîtriser le cycle de vie des substances chimiques dangereuses nécessitant la prise des dispositions et des mesures portant, entre autres, sur l'application d'une législation, d'une réglementation et des méthodes appropriées concourant, toutes, à la production ou à l'utilisation sans risque de ces produits chimiques. Malheureusement, les textes réglementaires existant ne couvrent pas, de façon spécifique, certains aspects liés à la production, à l'importation, à l'exportation, au transport, à l'entreposage, à l'homologation, à la classification, au contrôle et à l'élimination des produits et substances chimiques. Ce

qui a poussé le gouvernement à s'engager dans des actions de gestion rationnelle de l'environnement. Une volonté politique marquée par une prise en charge des problèmes environnementaux et par la signature et la ratification de plusieurs instruments juridiques sur les produits chimiques dangereux. Au nombre desquels figure la convention de Stockholm sur les Pop (polluants organiques persistants) destinée à protéger la santé et l'environnement des risques de ces produits chimiques dangereux. C'est ainsi que le Ministère en charge de l'environnement a bénéficié d'un appui multiforme du Fem (Fonds pour l'environnement mondial), pour mettre en œuvre le projet «Gestion écologiquement rationnelle des substances chimiques organiques de synthèse et leur élimination finale en République du Congo». Dans le cadre de la mise en œuvre

de cette convention. Le but du projet étant de protéger la santé humaine et l'environnement des effets néfastes des Pop, dont les Pcb. Ouvrant les travaux, Jean Joël Louméto a déclaré: «Ce projet financé par le Fonds pour l'environnement mondial et exécuté sous la supervision de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel s'inscrit dans le cadre des activités de mise en œuvre de la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. Cette convention fait obligation à chaque Etat membre de détruire les Pcb, d'une manière écologiquement rationnelle, comme l'exprime son principal objectif.» Pour rappel, le Congo a signé la convention de Stockholm en 2001 et l'a ratifiée en 2006.

Philippe BANZ

Protocole de Nagoya 2

Les principaux éléments du cadre juridique et institutionnel validés

Le Ministère de l'économie forestière, du développement durable et de l'environnement a organisé du 11 au 12 octobre 2016, un atelier de validation des textes relatifs au cadre juridique du processus de mise en œuvre du protocole de Nagoya, notamment en ce qui concerne l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation. Dans la salle de conférence de la grande bibliothèque universitaire, à Brazzaville. But de cet atelier: élaborer un dispositif institutionnel et juridique, pour réguler l'accès et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées



Jean Joël Louméto, André Ondélé-Kanga et Jean Ignace Tendelet.

Les travaux, présidés par André Ondélé-Kanga, conseiller aux forêts et à l'industrie forestière de la ministre de l'économie forestière, en présence de Jean Joël Louméto, conseiller au développement durable et de l'environnement et de Jean Ignace Tendelet, directeur général du développement durable, ont réunis près d'une cinquantaine de participants, dont des acteurs de la recherche scientifique et technique, des représentants de la société civile, des administrations publiques et des tradi-praticiens. Cette rencontre a permis de disposer d'un rapport sur l'analyse du cadre juridique et institutionnel existant et d'un avant-projet de décret sur l'Apa (Accès aux ressources génétiques et partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation). A cet effet, il leur a été soumis pour appréciation des documents comme l'étude sur l'analyse du cadre juridique

et institutionnel national sur l'accès aux ressources génétiques découlant de leur utilisation et l'avant-projet de décret réglementant les conditions d'accès à ces ressources et aux connaissances traditionnelles associées, ainsi que le partage des avantages découlant de leur utilisation. Ces documents ont été adoptés avec amendements, après une analyse approfondie et des échanges ayant démontré que la richesse de la biodiversité est à protéger, eu égard au constat fait sur la manipulation des ressources génétiques sans réglementation. De plus, l'état des lieux de l'arsenal juridique existant a présenté des lacunes et des faiblesses. Aussi est-il temps que le Congo traduise dans des dispositions législatives et administratives claires les engagements pris. Rappelons que le protocole de Nagoya, tiré de la convention sur la diversité biologique, est

un traité complémentaire et contraignant. Le Congo l'a ratifié le 14 mai 2015. Les textes validés constituent, donc, les principaux éléments du cadre juridique et institutionnel sur l'Apa au Congo, tout comme la stratégie nationale Apa et le plan d'actions en cours de finalisation. Ouvrant les travaux, André Ondélé Kanga a dit: «Ce texte complètera les dispositions des avant-projets des lois, portant régime forestier et la loi-cadre sur l'environnement. Ainsi, l'avant-projet de décret a la priorité d'être le tout premier texte qui régleme l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées et le partage des avantages au Congo. La mise en œuvre du protocole de Nagoya contribuera à la production des biens et services et à la création d'emplois. Elle

permettra de compléter et de concrétiser les partages des co-bénéfices, pour les communautés autochtones et locales, générés par les produits non carbonés.» Le partage des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées d'une part, et le partage des co-bénéfices non carbonés, d'autre part, a-t-il poursuivi, sont autant d'opportunités pour le gouvernement de prendre en compte les préoccupations des communautés autochtones et locales dans la gestion des ressources naturelles. Cet atelier a permis au Congo de disposer du rapport d'étude et du projet de décret qui serviront de base à la réglementation et à la consolidation du protocole de Nagoya, au niveau national.

Philippe BANZ

Ministère de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation

Reprise des cours d'alphabétisation et de réscolarisation, pour l'année scolaire 2016-2017

Les cours d'alphabétisation et de réscolarisation, pour l'année scolaire 2016-2017, ont bel et bien démarrés sur toute l'étendue du territoire national. A cet effet, Anatole Collinet Makosso, ministre de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, a effectué lundi 17 octobre 2016, jour de cette rentrée, une ronde de supervision dans les établissements de Brazzaville. Dans les centres de réscolarisation d'Angola libre, dans le 1^{er} arrondissement Makélékélé, au Ceg 8 mars, à Moungali, le 3^e arrondissement, et au poste d'alphabétisation Mama Elombé, à Ouenzé, dans le 5^e arrondissement, la rentrée des classes a été effective.



Des apprenants au centre Mama Elombé.

La rentrée pédagogo-andragogique concerne, d'une part, la réscolarisation des jeunes qui sont en voie de décrochage scolaire et, d'autre part, la formation des adultes en alphabétisation. Les cours sont dispensés dans des classes spéciales et généralement le soir, pour les adultes. «Vous avez des jeunes qui sont en difficultés scolaires et qui peuvent même être en phase de décrochage scolaire, parce que quand ils sont en classe avec les autres, ils ont des retards, des difficultés à assimiler des cours et par complexe, ils peuvent vite décrocher et, pour éviter qu'ils arrivent en phase de décrochage, nous les reprenons et organisons, pour eux, des cours de réscolarisation», a précisé le ministre, à l'issue de sa visite. «Je suis ici depuis l'année passée, j'ai perdu beaucoup de temps à la maison, j'avais des avantages et il n'est pas encore trop tard, pour apprendre. J'ai des capacités d'apprendre et je veux atteindre mon but», a déclaré une apprenante au centre de réscolarisation du C.e.g Angola libre.

La formation des adultes en alphabétisation encore appelée andragogie est un point important de la stratégie sectorielle de l'éducation et témoigne de la volonté du gouvernement à encourager l'éducation au profit de toutes les couches sociales. «Nous avons des établissements depuis trois ans déjà. Il y a des structures d'alphabétisation partout dans le Congo. Les structures sont en train d'être construites; vous pouvez aller voir les structures qui existent à l'école 8 mars, à Ewo, ce sont des structures modernes», a rappelé Anatole Collinet Makosso. Toutefois, comme les classes pédagogiques normales, la formation des adultes en alphabétisation reste confrontée aux mêmes problèmes de la rareté d'enseignants, surtout dans les structures de l'arrière-pays.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

Enseignement primaire et secondaire

Le cahier de liaison revient dans le système éducatif congolais

Pour assurer un bon suivi de l'élève, Anatole Collinet Makosso, ministre de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, a ressuscité au titre de l'année scolaire 2016-2017, le cahier de liaison, comme cela se faisait dans le passé. «Nous éprouvons beaucoup de bonheur, en constatant que l'école a bien démarré. Le cahier de liaison doit servir de lien entre les parents et les élèves, pour permettre aux parents de participer eux aussi aux évaluations formatives de leurs enfants, parce que nous attendons, au travers de ce cahier de liaison, un dialogue franc et fécond entre les parents et l'enseignant, pour qu'au niveau de l'école, nous nous assurions que les savoirs que nous transmettons aux enfants sont bien répercutés dans la vie quotidienne, parce qu'il y a souvent un fossé entre les enseignements que nous donnons aux élèves et leur comportement sur le terrain. Il faut que l'école se réconcilie avec le quotidien», a-t-il affirmé pendant la ronde effectuée, le jour de la rentrée scolaire. Les enseignants, de leur côté, ont loué cette réforme et promettent de la respecter.

E.M.O

Erratum

Une erreur s'était glissée dans notre parution n° 3635 du vendredi 21 octobre 2016, dans l'article titré: «Initier les étudiants à l'esprit d'entreprise». Contrairement à ce qui a été écrit, lire: Grâce à la convention de partenariat signée entre Distri-Congo, représentée par son coordinateur général, Jean Marc Siriam Tieye, avec le groupe Ithem-Isti-Cirpec, représenté par son directeur général, le Dr Kitsoro Firmin Kinzounza... Toutes nos excuses aux organisateurs et aux lecteurs.

VIVEZ LA NBA AU CALME SUR LES BOUQUETS CANAL+



NBA TV

A PARTIR DES CHAINES CANAL+
N°105



OKLM TV

A PARTIR D'ACCESS
N°126

**DISPONIBLES
DES MAINTENANT !**

CANALPLUS-AFRIQUE.COM

LES BOUQUETS
CANAL+

Festival Tuseo Encouragements et soutien du gouvernement

Le ministre de la culture et des arts, Léonidas Carel Mottom Mamoni, a accordé son hospitalité aux humoristes congolais et africains venus participer à la 9^e édition du Festival Tuseo dont l'initiatrice et la directrice est Lauryathe Céphyse Sauguet-Bikouta. C'était, jeudi 27 octobre dernier, à Brazzaville. A cet effet, il les a rassurés des encouragements et du soutien que le gouvernement entend apporter à ce festival international du rire, dont la 9^e édition a eu lieu, du 27 au 29 octobre, à l'I.f.c (Institut français du Congo).

À l'issue de l'échange, la directrice de Tuseo s'est dite honorée de cette réception, qui est une grande première. «Il a été question de présenter le festival au ministre. Pour nous, ça a été un plaisir. C'est l'occasion de dire à nos amis qui sont arrivés que le Ministère de la culture fait attention à nous et nous accompagne», a-t-elle confié.

Puis, parlant du festival Tuseo, elle a ajouté: «Tous les artistes invités sont arrivés, c'est une exception pour cette année. Les artistes sont venus de Brazzaville et d'Afrique. Tuseo veut dire les rires. C'est un festival organisé pour mettre les humoristes en valeur, parce que depuis longtemps, il y a eu des festivals dans d'autres domaines, mais pas en humour. Il était question de leur donner un espace d'expression, parce que quand ils s'expriment, il n'y a pas les musiciens. Les humoristes éduquent. Et, dans tout le message transmis, c'est le rire qui est au centre de la création. Voilà pourquoi ces

professionnels de l'humour sont là, ils ont choisi l'humour, pour s'exprimer. C'est un esprit de partage et de communion entre ceux qui sont venus de loin et ceux qui sont sur place. Nous sommes les pionniers de ce type de concept du festival du rire et nous en sommes très fiers.»

Heureux de recevoir ces professionnels de l'humour, le ministre Mottom Mamoni leur a rappelé que l'activité de son département s'inscrit sur trois thèmes: la diplomatie culturelle, le développement des industries, et la vie culturelle. «L'activité qui fait l'objet de notre échange rentre bien dans le cadre de la diplomatie culturelle, puisque nous avons des frères et des sœurs qui viennent de l'étranger, pour prêter chez nous. Mais aussi, j'imagine profiter pour visiter le pays... Il n'y a pas de raison que le gouvernement de la République ne profite de ce genre de rencontres, pour vous encourager et vous soutenir, quand c'est possible. Ma conviction personnelle, c'est que chaque activité, organisation, projet, qui



Le ministre Mottom Mamoni avec ses collaborateurs, Lauryathe Sauguet-Bikouta et les humoristes.

concourt au développement du pays, contribue à réaffirmer nos liens, est une activité qui mérite d'être accompagnée. Parfois, ce dont vous avez besoin, ce n'est pas toujours d'un grand apport financier, un échange pareil qui suffit! Donc, je voulais vous dire notre soutien total, notre disponibilité. Nous allons nous serrer les coudes ensemble, pour faire que les choses se passent bien, jusqu'à la fin de vos activités. Ma présence est le témoignage du soutien de l'ensemble du gouvernement et du président de la République», a-t-il assuré. Tout en souhaitant qu'un travail se fasse entre l'équipe de Tuseo et la sienne, pour que la 10^e édition de ce festival ait un éclat particulier. Et voir comment faire pour que Tuseo soit intégré dans l'organisation du Fespam, l'an prochain. «Je voudrais que vous puissiez considérer le Ministère

de la culture et des arts comme un partenaire privilégié dans vos activités, dans vos projets». En définitive, il a invité les humoristes à participer à la grande activité qu'organise, en début novembre, le Ministère des P.m.e (Petites et moyennes entreprises), avec l'appui de l'U.e (Union européenne) et de la Bad (Banque africaine de développement), qui ont mis en place un gros financement pour aider les entreprises à se formaliser. Le département de la culture et des arts a pu arracher un chapeau pour le développement des industries culturelles, car le métier d'artiste, a-t-il dit, est un métier comme tous les autres. «Nous travaillons à faire que les gens passent de l'informel vers le formel», a-t-il conclu.

Alain-Patrick MASSAMBA

Presse

Le magazine Tropics désormais disponible en version papier

Après 59 éditions en version internet, le magazine Tropics sera, désormais, aussi disponible en version papier. L'annonce a été faite au cours d'une conférence de presse donnée, jeudi 27 octobre 2016, à l'hôtel Radisson Blu, à Brazzaville, par Mme Modzanga Loeticia Gambolo-Okouna, directrice générale et de publication de Yaya Magazine, et patronne de Creb multimédia, société distributrice du magazine Tropics, en Afrique Centrale.

Présentant la première édition en version papier du magazine (le 60^e numéro), tiré à 10 000 exemplaires, Mme Modzanga Loeticia Gambolo-Okouna a expliqué que sa distribution a été confiée à la société Creb multimédia, «pour permettre, dans le même esprit que Yaya, de montrer à la population, à l'ensemble de la jeunesse congolaise, et des adultes aussi; de la population africaine, qu'il y a des Africains, il y a des personnes qui pensent dans le sens positif pour l'Afrique et qui mènent l'action dans ce sens-là, pour relever l'image de notre Afrique, qu'on essaie, par tout ce qu'on voit dans les médias, de ramener en arrière».

A propos du style de Tropics, elle a dit que ce magazine «s'inscrit plus dans ce qui est mode, lifestyle, l'environnement de vie, ce qu'on aimerait avoir toutes les informations concernant les peuples, les personnalités dans le monde des médias, dans le monde de la mode et dans d'autres diverses activités». «C'est un magazine bilingue, et non de traduction. C'est-à-dire les sujets du côté français ne sont pas les mêmes que ceux du côté anglais. Ce qui fait qu'on a deux magazines sur un même support.

Pourquoi éditer Tropics maintenant? «Dans la vie, quand on a des projets, on n'a pas forcément les moyens de concrétiser le projet. Ça prend du temps à la réalisation, ça prend du temps à la concrétisation, et on a aussi besoin de tomber sur des personnes qui croient en

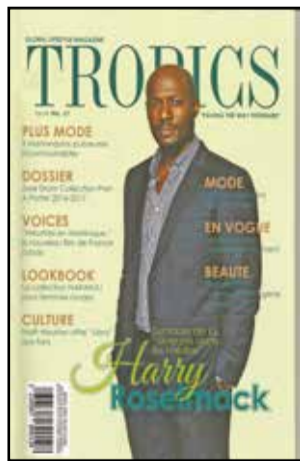


Les couvertures du premier numéro en version papier.

vous. Tout, simplement, parce qu'il y a eu deux femmes (ndlr: Vénicia Stelle Guinot et Modzanga Loeticia Gambolo-Okouna). L'une qui a travaillé, durant des années, sur un magazine, et une autre qui a cru en la personne et qui a dit, eh ben, passant à une étape suivante; au lieu de rester on line, à la formule à la demande, passons



Mme Modzanga Loeticia Gambolo-Okouna.



à la version papier, pour voir comment les lecteurs vont réagir. C'est la seule raison», a-t-elle expliqué. Quelle est la ligne de démarcation entre «Yaya» et «Tropics»? «La différence réside dans la manière avec laquelle l'information est traitée. Yaya se place plus dans ce qui est entrepreneuriat des Africains,

pour les Africains. Donc, Yaya est un magazine panafricain, à la différence de Tropics, qui est un magazine international, traitant de tous les sujets sur toute la planète, avec des lignes éditoriales différentes, allant de l'Europe, en passant par l'Afrique, les Antilles, on a même des représentations en Asie. Le style est quasiment le même, mais le contenu est différent, dans le sens du traitement de l'information et de la cible qu'on aimerait atteindre», a-t-elle répondu.

Et à propos du nom Tropics, elle a donné la justification suivante: «On a choisi ce nom, parce qu'on est des Africains, on vient des tropiques. C'est pour dire que le magazine est fait par nous, qui sommes des tropiques. Donc, on apporte notre lumière dans le monde, mais avec notre identité». Tropics est un mensuel édité depuis l'Afrique du Sud par Tropics media group, distribué sur quatre continents (Europe, Afrique, Amérique et Asie), et

Direction départementale des arts et des lettres de Pointe-Noire

Les artistes- musiciens étaient à l'école du savoir

«La construction d'une conscience nationale au Congo par les musiciens», c'est sur ce thème que les artistes musiciens de la ville océane se sont retrouvés, le 21 octobre dernier, dans la salle de mariage de l'arrondissement 2 Mvou-Mvou, pour un séminaire de renforcement de leurs capacités. Une initiative de Fabien Victorien Obongo, directeur départemental des Arts et des Lettres de Pointe-Noire.



Le présidium du séminaire.

C'est une première, dans l'histoire du département des arts et des lettres de Pointe-Noire, de réunir les créateurs du son, du verbe et de la parole, car c'est ce qui fait le musicien. L'objectif de ce séminaire était de ramener la conscience de ceux qui sont considérés comme des dieux, car la musique est un métier qui, depuis des années, ne cesse de convaincre les observateurs.

«La construction de la conscience nationale au Congo par les musiciens»; «L'organisation et structuration d'un groupe et l'écriture de la chanson», ce sont là les thématiques que Socrate Mavouba, poète-écrivain, Freddy Kéban, artiste, ingénieur de son, et Djo Fely Balende, artiste, journaliste et président de l'association Network, ont exposé, face aux artistes-musiciens venus pour acquérir un plus dans le domaine musical.

Prenant la parole, Fabien Victorien Obongo a signifié à ces derniers combien leur présence était importante dans la société: «La musique, nous la considérons au même titre que ce vieux sage africain qui disait, à l'époque, que la musique est la chose la mieux partagée. La musique serait ce chemin le plus proche qui puisse nous rapprocher du Tout-puissant. Seulement voilà: si cette chose, donc, la musique, si elle est malade, c'est toute la vie qui finira par souffrir de quoi? De cette maladie qui a pour origine la mauvaise construction verbale dans nos chansons, la mauvaise structuration de nos structures. J'ai appelé orchestre, la mauvaise éducation que nous donnons, que nous léguons à ceux qui sont censés nous écouter: les mélomanes».

Ce moment de partage a été celui d'amener les artistes-musiciens dans les profondeurs des expériences vécues par les aînés dont la compétence pourrait servir à l'actuelle génération. En effet, le musicien doit, lui-même, prendre conscience de sa liberté. Mais, cette liberté ne saurait se définir comme désordre, anarchie, du fait que ce dernier chante tout: l'amour, la vie, la société, la conscience nationale, sans les murs, ni les barrières des ethnies, tribus, des régions. A travers ces exposés, le jeu de questions-réponses, suggestions et contributions ont été mis au profit des artistes-musiciens présents.

Noëllie BOUANGA

Nouveaux tarifs pour abonnement

Congo		Francophone	
6 mois	15.600	91 Euros	182 Euros
Retrait sur place:	23.400	Autres pays d'Afrique	
Expédié:	23.400	96 Euros	192 Euros
1 an	31.200	Europe	
Retrait sur place:	46.800	96 Euros	192 Euros
Expédié:	46.800	Amérique-Asie	
France, Afrique		100 Euros	200 Euros

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire. e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

vendu au prix de 3000 F. Cfa, en Afrique francophone. Le numéro 60 a deux couvertures: pour les Francophones, il y a, à la une, le présentateur martiniquais, sur TF1, du journal télévisé, Harry Roselmack,

et pour la partie anglophone, Danièle Sassou-Nguesso, présidente, entre autres, de la Fondation Soungou.

Véran Carrhol YANGA



RÉPUBLIQUE DU CONGO
Unité* Travail* Progrès

Coopération Congo – Banque Africaine de Développement
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DE L'HYDRAULIQUE
Projet d'Électrification Rurale au Congo (PERCO)

N° DU PROJET: P-CG-FAO-001
N° DU PRÊT: 2100150028193
Cellule d'Exécution du Projet (CEP)

**AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
(SERVICES DE CONSULTANTS)**

«RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES OU DE CONSULTANTS SPECIALISES POUR LA FORMATION DES CADRES ET PARTENAIRES SUR LE SUIVI ET LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (PGES), SUR LES ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) DES PROJETS ENERGETIQUES»

Secteur: Energie
Référence de l'accord de financement: 2100150028193
N° d'Identification du Projet: P-CG-FAO-001

Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement afin de couvrir le coût du Projet d'Électrification Rurale au Congo et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce Prêt pour financer le recrutement d'un bureau d'études ou de consultants spécialisés pour la formation des cadres et partenaires sur les Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) et sur le suivi et la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) des projets énergétiques

Objectif de l'étude:

Ces deux formations visent à donner aux cadres et partenaires techniques du secteur de l'énergie, une connaissance approfondie et des outils pratiques sur les EIES, sur l'élaboration, la mise en œuvre, le contrôle et le suivi des plans de gestion environnementale et sociale (PGES).

PROFIL ET EXPERIENCE DU BUREAU D'ETUDES OU DE CONSULTANTS SPECIALISES

1- critères par rapport au bureau d'études ou de consul-

tants spécialisés:

- être une institution universitaire ou un bureau d'étude/consultant spécialisée justifiant des compétences en Evaluation Environnementale et Gestion de l'Environnement;
- avoir une expérience d'au moins 10 ans en formation et renforcement des capacités au niveau National et/ou à l'international dont 5 ans dans l'organisation des formations spécialisées en évaluation environnementale au plan international;

2- Critères par rapport à l'équipe de formateurs:

- formateur principal et chef de mission doit être un expert spécialisé en évaluation environnementale ayant au moins le niveau master 2 (le doctorat est un atout) et 10 ans d'expérience dont au moins 5 ans en enseignement en renforcement de capacité en ÉE à l'échelle National et/ou à l'international. Avoir une expérience pratique en surveillance et suivi environnemental serait un atout;
- un expert spécialiste en évaluation environnementale de niveau master 1 avec une expérience pratique en audit environnemental et en formation ;
- expert en suivi des impacts sociaux ayant au moins 5 ans d'expérience en formation et suivi des impacts sociaux.



DUREE DE LA MISSION:

• Quarante-cinq (45) jours ouvrables après la signature du contrat ;

LIEU DE LA MISSION:

• Brazzaville

La Cellule d'Exécution du Projet invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux «Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants» de la Banque Africaine de Développement, Edition de Mai 2008 révisé en Juillet 2012 qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse: <http://www.afdb.org>. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes: 8h00 à 15h00 (heure locale: GMT+1).

Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le Mardi 22 Novembre 2016 à 12 heures 30 minutes GMT et porter expressément la mention «Recrutement d'un bureau d'études ou de consultants spécialisés pour la formation des cadres et partenaires sur le suivi et la mise en œuvre du plan de gestion environnemental et social (PGES), sur les études d'impact environnemental et social (EIES) des projets énergétiques»

Cellule d'Exécution du Projet PERCO
À l'attention: Monsieur Daniel ITOUA
Immeuble des Mines et Energies (3ème étage bis),
Place de la République (Ex Rond-point du CCF) - BP: 2120, Brazzaville
Tel: +242 05 565 67 77/ 06 982 98 93
E-mail: perco13@yahoo.fr; projetperco13@gmail.com.

Etude de Maître François Den LOUBOTA
NOTAIRE
Boîte postale: 4315, Téléphone: 05 748 99 64
Pointe-Noire
République du Congo

ANNONCE LEGALE

Il appert d'un acte authentique portant STATUTS de la Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée: «CONGO SERVICES TRANSIT-SARLU», reçu en l'Etude de Maître François Den LOUBOTA, Notaire à la résidence de Pointe-Noire, en date du 06 avril 2016, enregistrés même ville, gratis, le 11 avril 2016, folio 064/40, n° 2809, la constitution de ladite société présentant les caractéristiques ci-après :

1-FORME:

Société à Responsabilité Limitée unipersonnelle (SARLU);

2-OBJET: La société a pour objet:

- 1-Le transit, import-export;
- 2-La manutention;
- 3-La consignation;
- 4-L'acconage/le fret maritime;
- 5-La consignation;
- 6-Le fret aérien;
- 7-Et, d'une manière générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension et le développement.

3-DENOMINATION:

-La dénomination sociale de la société est: «CONGO SERVICES TRANSIT-SARLU» ;

4-SIEGE SOCIAL:

-Il est établi à Pointe-Noire, 27, avenue SIKOU DOUME, quartier zone portuaire, boîte postale : 739, arrondissement n° 1, Eméry Patrice LUMUMBA, République du Congo.

5-DUREE:

-La durée de la société est de Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (R.C.C.M.).

6-CAPITAL SOCIAL:

Le capital social est fixé à la somme de CINQ MILLIONS (5 000 000). Il est divisé en Cent (100) parts sociales égales de Cinquante mille (50 000) francs CFA chacune, numérotées de Un (1) à Cent (100).

7-PORTEUR DE PARTS-ASSOCIE UNIQUE-GERANCE:

Monsieur MANOUACH Ahmed, seul porteur des parts sociales, est l'associé unique et, sans limitation de durée, Gérant statutaire de la société.

8-FORMALITES DU CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES: REGISTRE DU COMMERCE ET DU CREDIT MOBILIER(R.C.C.M.) -IMMATRICULATIONS AUX NIU ET A LA STATISTIQUE:

- Les actes constitutifs de la Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU) dénommée «CONGO SERVICES TRANSIT-SARLU» ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, en date du 13 avril 2016, sous le numéro 16 DA 448 et ladite société se trouve immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, à ladite date, sous le numéro R.C.C.M. POINTE-NOIRE (CG/PNR/16 B 996).

Elle se trouve également immatriculée aux NIU (Numéro d'Identification Unique), sous le numéro M2016110000381156, en date à Brazzaville du 15 avril 2016; Monsieur MANOUACH Ahmed étant déjà immatriculé, depuis la date du 03 novembre 2005, sous le numéro P2005110008362206.

Pour insertion,

Maître François Den LOUBOTA

Etude de Maître François Den LOUBOTA
NOTAIRE
Boîte postale : 4315, Téléphone: 05 748 99 64
Pointe-Noire
République du Congo

ANNONCE LEGALE

Il appert d'un acte authentique portant STATUTS de la «SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU KOUILOU», en abrégé «SCI DU KOUILOU», reçu en l'Etude de Maître François Den LOUBOTA, Notaire à la résidence de Pointe-Noire, en date du 06 avril 2016, enregistrés même ville, gratis, le 11 avril 2016, folio 064/43, n° 2812, la constitution de ladite société aux caractéristiques ci-après :

1-FORME:

Société Civile Immobilière (S.C.I.);

2-OBJET:

- La société a pour objet:
- L'acquisition, la propriété, l'administration, l'entretien et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens immeubles, que ce soit à usage de bureau, commercial ou d'habitation;
 - L'obtention de toute ouverture de crédit avec ou sans garantie hypothécaire, en vue de réaliser l'objet social ou de permettre à la société d'acquitter toutes les sommes dont elles pourraient être débitrices à quelques titres et pour quelque cause que ce soit;
 - Et, généralement, la société pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus, lui être utiles ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement.

3-DENOMINATION:

-La dénomination sociale de la société est : «SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU KOUILOU», en abrégé «SCI DU KOUILOU».

4-SIEGE SOCIAL:

-Il est établi à Pointe-Noire, 27, avenue SIKOU DOUME, quartier zone portuaire, boîte pos-

tale: 739, arrondissement n°1, Eméry Patrice LUMUMBA, République du Congo.

5-DUREE:

-La durée de la société est de Cinquante (50) années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (R.C.C.M.) ;

6-CAPITAL SOCIAL:

Le capital social est fixé à la somme de UN MILLION (1 000 000) de FRANCS CFA. Il est divisé en Cent (100) parts sociales égales de Dix mille (10 000) francs CFA chacune, numérotées de Un (1) à Cent (100).

7-PORTEUR DE PARTS-ASSOCIE UNIQUE:

Monsieur MANOUACH Ahmad, seul porteur des parts sociales, est l'associé unique de la société.

8-GERANCE:

Madame MANOUACH, née SCHEIDEGGER Nadine est désignée, sans limitation de durée, Gérante non statutaire de la société.

9-REGISTRE DU COMMERCE ET DU CREDIT MOBILIER (R.C.C.M.):

-L'acte constitutif de la «SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU KOUILOU», dite «SCI DU KOUILOU» a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, en date du 14 avril 2016, sous le numéro 16 DA 449 et ladite société se trouve immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, à ladite date, sous le numéro R.C.C.M. POINTE-NOIRE (CG/PNR/16 d 96).

Pour insertion,

Maître François Den LOUBOTA

Renouvellement des fédérations sportives nationales

Handball, athlétisme, cyclisme: new-look!

Les assemblées générales électives continuent à dessiner la future configuration des 24 fédérations sportives du pays. Le week-end dernier, des associations nationales, et non des moindres, ont changé de tête, à l'image notamment de celles de handball, de cyclisme, d'athlétisme, de nzango moderne. Et des vieux chevaux, candidats au retour avec des nouvelles intentions comme arguments de séduction électorale, après leur renvoi à la retraite sportive, il y a quatre ans, ont lamentablement échoué dans leur tentative de réoccuper le perchoir d'où ils avaient été chassés.

Jean-Claude Ibovi, président général d'Abo-Sport, a été porté à la tête de la Fécohand (Fédération congolaise de handball), la deuxième discipline nationale après le football. Pour replacer le handball «au centre du jeu», selon lui. Il succède à Henri Joseph Parra, qui n'a pas souhaité être candidat à sa propre succession, mais a soutenu dans l'ombre le candidat arrivé finalement en deuxième position, Tanguy Yoka. Le troisième candidat en lice, Mankou, s'est retiré au dernier moment, comme il y a quatre ans. Pour le nouveau président, c'est une revanche, bien qu'il ne l'avoue pas, publiquement, car il avait mal digéré son échec de 2012, alors qu'il croyait, à l'époque, détenir les clés de la victoire.

Coup de théâtre au cyclisme, où des candidats décidés à se refaire une virginité sportive ont vu leurs rêves s'envoler! Désavoués, ils sont sortis laminés, la queue entre les pattes. Le choix des électeurs s'est porté, plutôt, sur un jeune candidat venu de Pointe-Noire,



Jean-Claude Ibovi. (Handball)



Armel Lajuve Lengou. (Cyclisme)



Jean-Baptiste Ossé. (Athlétisme)

en l'occurrence Armel Lajuve Lengou.

C'est pour la première fois, peut-être, dans l'histoire du sport congolais, qu'un candidat ne résidant pas à Brazzaville accapare le fauteuil de président d'une fédération sportive. Armel Lengou succède à Simon Hilaire Bokoko Iloy.

La fédération d'athlétisme échoit à Jean-Baptiste Ossé, qui a battu à «plate couture» le président sortant, Baudouin Mouna Sembé. Le verdict est sans appel pour ce dernier, car il n'a recueilli que sa propre voix sur 32 votants. Une sanction! Car même les membres du bureau qu'il a dirigé quatre ans durant lui ont refusé leurs suffrages. Dur, dur!

Concernant le nzango, l'élue, Mme Cissé Aminata, s'est enroulée dans une voie royale après le retrait de son challenger, Guy Noël Titov.

Le cas de la boxe est particulier. Richard Bienvenu Mouambouma a été confirmé, en dépit de la «campagne de dénigrement

menée par ses adversaires». «Hier ces vieux tissus habillaient la fédération sans la transformer en paradis de succès continents et de moralité sur la chose publique», a ironisé un partisan de l'heureux élu.

Autres réélections, celles de Germain Ikonga Akindou, au tennis de court, Thomas Bakala,

au badminton, Fernand Sabaye, à la fédération d'haltérophilie, Jean-Robert Raphaël Massamba-Débat, au sport du travail, etc. Toutefois, il sied de relativiser la victoire des uns et l'échec des autres. Dans certains cas, les dés auraient été pipés d'avance.

G.M.

Coupe de la Confédération

Pas encore de vainqueur!

Il y a eu ni vainqueur ni vaincu, lors de la première manche de la finale de la Coupe de Confédération. Les deux protagonistes, le Mouloudia de Béjaia (Algérie) et le T.P Mazembé en ont décousu, samedi 29 octobre 2016, à Blida, et se sont quittés dos à dos (1-1). Ce fut une finale aller agréable, mais rien n'est joué. Et tout se décidera dimanche 5 novembre, à Lubumbashi.

Bureaux des fédérations sportives

Nous vous proposons la composition des premiers comités exécutifs des fédérations sportives nationales issues des assemblées générales électives.

Karaté. Président: Dominique Ondzé "Doukaye". 1er vice-président: Louis Ondongo. 2e vice-président: Symphonien Montolé. 3e vice-président: Jean Mongo Tselan. 4e vice-président: Séraphin Ndon. 5e vice-président: José Mopanga Nzéngui. Secrétaire général: Guy Patrice Okemba. Secrétaire général adjoint: Yves Nkumu. Trésorier général: Jean Claude Itoua. Trésorier adjoint: Emmanuel Itoua. Membres: Jean Barthélémy Kaya Biassala, Maxime Ngoro Odou, Mariam Ndéké, Ludovic Attypo et Bernard Itoua Iyolo. Commissariat aux comptes: Hilaire Ibombo, Patrick Benjamin Ondongo, Audrey Ignanga.

Volley-ball. Président: Jean Claude Mopita. 1er vice-président: Jean Marie Ompebé. 3e vice-président: Jean-Paul Kiba. 4e vice-président: Hubert Packa. Secrétaire général: Jean-Baptiste Matondo "Paunel Mato". Secrétaire général adjoint: Louis Marie Mizingou. Trésorière générale: Livie Renate Bondzo-Ngoma. Trésorier général adjoint: Francis Diaoua. Membre: Omer Makoumbou. Commissariat aux comptes: Sorelle Odzourga.

Natation. Présidente: Rachel Dominique Ngouabi. 1er vice-président: Emile Roger Mayabou. 2e vice-président: Lothez Vivence Kéléli. 3e vice-président: Nancy Flore Rizet. Secrétaire général: Jacques Mahoungou. Secrétaire adjoint: Alain-Patrick Obamy. Trésorier général: Jean Marie Blaise Macaille. Trésorière générale adjointe: Espérance Pelacé Nzeli. Membres: Rostand Stève Mobakola, Marie Louise Eugénie Mandounou et Roméo Baké-kolo Batangoua. Commissariat aux comptes: Jean René Mokonokala.

Gymnastique. Président: François Bakana. 1er vice-président: Gabriel Ngouba. 2e vice-président: Prosper Loubélé. 3e vice-président: Gilbert Akiridzo. Secrétaire général: Serge Wilfrid Mbouma. Secrétaire général adjoint: Mathurin Ganga. Trésorière générale: Elisabeth Nkoula. Trésorier général adjoint: Victoire Bouyiza. Membres: Denise Nsemonio, Aimée Clotilde Loussamba, David Mabassa et Jean Claude Ntelamani. Commissariat aux comptes: Daniel Barret Nguemba Mpassi et Mbedi Mpingui.

Handball. Président: Jean-Claude Ibovi. 1er vice-président: César Dzota. 2e vice-président: Daniel Mvoula. 3e vice-président: Daniel Moutouankoula. Secrétaire général: Keita Itoua. Secrétaire général adjoint: Florent Niama. Trésorière générale: Lambert Ngoma. Trésorier général adjoint: Jean Ebata. Membres: Bernard Mangota, Jean Mbama, Germaine Djimbi "Tostao". Commissariat aux comptes: Marcel Mouyoki et Désiré Loemba.

Football à Pointe-Noire

Les lauréats de la saison 2015-2016 récompensés!

Les meilleures équipes et acteurs des Liges 1 et 2, de Pointe-Noire, ainsi que ceux du football des jeunes, ont été récompensés, samedi 29 octobre 2016, à l'issue des finales des catégories minimes et cadets marquant la fin de la saison sportive 2015-2016, au Stade Papa Loboko, à Tié-Tié, dans le troisième arrondissement.



Les lauréats brandissant leurs trophées.

En minimes, la finale a été remportée aux tirs au but par l'Etoile du Ciel, une équipe de l'arrondissement 4 Loandjili, aux dépens du WAC, de l'arrondissement 6 Ngoyo. Score final: 7 à 6 (temps réglementaire: 1-1).

En cadets, Club des jeunes, du troisième arrondissement Tié-Tié, a pris le dessus sur l'A.C Panthère de l'arrondissement 2 Mvoumvou: 2-0.

Signalons que le championnat de Division I a connu la participation de 19 équipes. Au total, 162 matchs ont été disputés, et 263 buts ont été inscrits. Les arbitres ont infligé 227 fois le carton jaune et 15 fois le carton rouge aux partisans de l'anti-jeu. Le titre a été remporté par Caïman. La palme de meilleur joueur est revenue au jeune Kikota, d'A.C Léa. La coupe de fair-play a été attribuée au F.C Lisanga.

Par contre, 18 équipes ont pris le départ du championnat de Division II. Au total, 306 rencontres ont été disputées, pour 350 buts inscrits. Les arbitres ont brandi 38 fois le carton jaune et 20 fois, le carton rouge. L'équipe championne est Sersy. Le jeune Kilendo, de l'A.S Vandou, auteur de 14 buts, est sacré meilleur buteur de la compétition. La coupe du fair-play échoit à l'U.S Djéno.

Au football des jeunes Mourinho est sacré équipe championne de la saison, dans la catégorie juniors, Mouangou Ngoma Grâce, de l'équipe CFEM, meilleur buteur, avec 5 buts marqués. L'équipe Les Dauphins a pris la coupe de fair-play.

En cadets: L'équipe championne est Club des jeunes. Le meilleur joueur est Nkaya Roddy de l'équipe Club des jeunes avec 12 buts. La coupe de fair-play à F.c Olympic Dans la catégorie des minimes, l'équipe championne est Etoile du Ciel. Meilleur buteur: Mvembe Russel (11 buts). Bosco Lumière a pris la coupe de fair-play.

En rappel, la ligue interdépartementale de football du Kouilou et de Pointe-Noire est dirigée par Ferdinand Mampassi.

Equateur Denis NGUIMBI

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE

Notaire à Pointe-Noire

1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO

Vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison

Immeuble MORIJA 1er étage, Centre-ville

B.P : 1431 - Tél.: 22 294 13 34/05 736 64 64

République du Congo

INSERTION LEGALE

«AGRICULTURE SANS FRONTIERE»

En sigle «A.S.F» SARL

Société à Responsabilité Limitée

Capital social de Francs CFA : Dix Millions (10 000 000)

Siège social : 3, rue TSOMBE, Zone Industrielle de la Base TOTAL E&P et l'ORSTOM,

Arrondissement n° 2 Mvoumvou, Boîte postale : 5959

RCCM : CG/PNR/16 B 1302

Pointe-Noire, République du Congo

Suivant acte authentique reçu par le Notaire soussigné, le 12 août 2016, enregistré à Pointe-Noire le 16 août 2016, folio 143/9, n° 6864; il a été constitué une société ayant pour : **FORME** : Société à Responsabilité Limitée (SARL) ; **OBJET** :

La société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger : - Production et transformation agricole ;

Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes ;

DENOMINATION: «AGRICULTURE SANS FRONTIERE», en sigle «A.S.F» SARL ;

SIEGE SOCIAL : Pointe-Noire, 3, Rue TSOMBE, Zone Industrielle entre la Base TOTAL E&P et l'ORSTOM, Arrondissement n° 2 Mvoumvou, Boîte postale : 5959, République du Congo ;

DUREE: 99 ans, à compter de son immatriculation au R.C.C.M ;

GERANCE: Monsieur Boniface KAYA est nommé en qualité de gérant de la société, pour une durée indéterminée ;

RCCM : CG/PNR/16 B 1302 ;

DEPOT LEGAL: Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 17 octobre 2016, sous le numéro 16 DA 740.

Fait à Pointe-Noire, le 27 octobre 2016.

Pour avis,
Maître Christèle Elianne
BOUANGA-GNIANGAISE,
Notaire

GX INTERNATIONAL

- Express National International
- Fret Aérien & Maritime
- Douane & Transit
- Logistique

Notre devise
ALLER + LOIN

SERVICE COMMERCIAL

Pointe-Noire : Rond point Kassaï (face au ccf) | Brazzaville : 01 Av Cardinal emile Biyenda (face à la Marine)

Tel (+242) 05303238 / 05508075 | Tel (+242) 05501071 / 05508073

www.gxinternational.net

Nos partenaires: UPS, DHL, SAP, etc.

Après le retrait de la C.p.i déclenché par le Burundi, les pays africains suivront-ils en masse?

Le Président burundais Pierre Nkurunziza est le premier en Afrique à prendre l'initiative du retrait de son pays de la C.p.i (Cour pénale internationale), concrétisant ainsi la volonté de l'Union africaine d'un retrait collectif des pays membres de cette juridiction internationale accusée de néo-colonialisme en Afrique. Il a annoncé les couleurs, en promulguant la loi autorisant le retrait de son pays de la C.p.i, conformément à l'article 127 des statuts de Rome qui stipule que «tout Etat-partie peut, par voie de notification écrite adressée au secrétaire général de l'Onu, se retirer du présent statut. Le retrait prend effet un an après la date à laquelle la notification a été reçue, à moins que celle-ci ne prévoise une date postérieure».

Comme il fallait s'y attendre, le retrait tonitruant du Burundi des statuts de la C.p.i a suscité moult réactions sur le continent et dans le reste du monde. Les uns ont salué une décision courageuse; les autres la considèrent comme une dérobade à la justice internationale. Dans la foulée, certains pays africains ont saisi la balle au bond, en activant une démarche similaire. C'est le cas de l'Afrique du Sud et de la Gambie qui ont annoncé leur retrait de cette institution judiciaire internationale, dont la crédibilité paraît de plus en plus douteuse. Récemment, le Kenya a aussi exprimé la même intention de se retirer.

Dans la même perspective, l'on observe des remous, voire des gesticulations dans la plupart des citadelles étatiques africaines qui s'activent, elles aussi, à abandonner le navire C.p.i. C'est le cas du Congo où le Front patriotique, parti sans élu associé à la majorité présidentielle, vient de demander solennellement au Président de la République, Denis Sassou-Nguesso, d'amorcer le processus qui débouchera sur le divorce entre le Congo et la C.p.i.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que nombre des pays africains signataires du statut de Rome finiront par dire à-dieu à la Cour pénale internationale, en attendant de voir le sort réservé aux premiers qui l'ont annoncé. Dans tous les cas, la brèche est ouverte et on ignore encore quand sera-t-elle refermée. Pour rappel, depuis un certain temps, les rapports se sont envenimés entre les chefs d'Etats africains et l'institution judiciaire internationale, au point où certains signataires du traité consacrant sa création avaient déjà envisagé de se retirer de cette cour, jugée à tort ou à raison de partielle ou de néocoloniale par une frange significative des Africains. Sauf que pour éviter le «*syndrome Sankara*», les chefs d'Etats africains avaient jugé mieux de procéder à un retrait collectif, pour éviter toute mesure de rétorsion. C'est ce qui a été retenu lors d'un sommet de l'Union africaine à Addis-Abeba (Ethiopie). Malheureusement, au sommet de Kigali (Rwanda), trois pays, dont le Sénégal et la Côte d'Ivoire, ont exprimé leur opposition à cette initiative et la question a été reportée sine die.

Plus courageux que le président Nkurunziza tu meurs!

Le courage est l'une des vertus du prince. Et ça, le leader burundais vient de nous en donner la preuve. Car, en bravant la «justice internationale», le «boss» a fait montre d'un courage exceptionnel qu'il faut lui reconnaître. Son courage permet à ses homologues africains de s'inscrire, désormais, dans cette dynamique. Il faut

d'ailleurs se souvenir que c'est lui qui avait neutralisé la vague des manifestations d'hystérie collective appelée «*Y'en a marre*» ou «*Balaie citoyen*» qui avaient, dans un passé proche, annihilé la tendance perpétualiste au pouvoir du président sénégalais Abdoulaye Wade, ou balayé d'un seul coup le régime autoritaro-patrimonialiste du Président burkinabe Blaise Compaoré.

En effet, après la chute du régime du Congrès pour la démocratie et la paix (C.d.p), certains observateurs avaient, de manière précipitée, proclamés la fin du maintien des chefs d'Etats par le tripotage des Constitutions. C'était visiblement sans compter avec la ténacité et l'opiniâtreté de l'homme fort du Burundi. Car, pendant que personne n'osait franchir le rubicon pour tenter d'allonger ou de rallonger son mandat au moyens de retouches constitutionnelles, le Président burundais avait bravé tous les interdits, affronté toutes les intempéries, contre vents et marées (manifestations, ignominie médiatico-journalistique, sanctions, coup d'Etat...), en sollicitant puis obtenant un troisième mandat jugé inconstitutionnel par ses détracteurs (opposition, une partie de la société civile et de la communauté internationale). Cet acte d'extrême courage a donné du tonus à certains de ses pairs qui, jusque-là, évitaient de risquer une ballade sur cette pente savonneuse, préférant jouer la carte de la prudence. Ce fut le cas pour le Rwanda et les deux Congo. Le Président Nkurunziza serait-il devenu la locomotive sinon la figure de proue de la contestation de la communauté internationale? Je n'en sais rien.

Toujours est-il que la décision du Président Nkurunziza va reconfigurer le champ des rapports entre l'Afrique et la Cour pénale internationale. Par ailleurs, l'on peut, en toute objectivité, s'interroger sur cette décision jugée salvatrice par les uns et suicidaire par les autres. Quelle est la portée juridico-politique du retrait des pays africains de la C.p.i? En d'autres mots, se retirer de la cour empêche-t-il cette dernière à engager des poursuites contre un originaire d'un des pays présumés coupables de crimes de guerre, de génocide et de crimes contre l'humanité? Telle est la principale interrogation.

Un acte à haute portée symbolique aux conséquences marginales

La décision de certains Etats africains de quitter la C.p.i révèle un caractère historique et symbolique. D'abord, parce que c'est une première dans l'histoire des relations internationales de voir les Etats se retirer d'une institution internationale pour cause de



Blanc Constant Ebara Pea

partialité. Aussi, le champ dans lequel se déploient les enquêtes et les procès de cette juridiction étant l'Afrique, le retrait de nombre de pays africains portera un coup symbolique à l'organe judiciaire, sans pour autant signer son acte de décès. Au point où l'on se pose la question de savoir: que deviendra le C.p.i sans l'Afrique?

Cependant, le retrait annoncé met-il à l'abri ces Etats contre les «*tracasseries*» politico-judiciaires de la C.p.i? En tout cas, rien n'est moins sûr. Et pour s'en convaincre, reportons-nous au dispositif juridique qui régit l'organisation et le fonctionnement de cette structure judiciaire. En effet, selon le statut de Rome, il existe trois modalités

de saisine de la Cour pénale internationale:

Premièrement, la cour peut être saisie par un Etat tiers ou non, en demandant au procureur d'ouvrir une enquête sur les crimes éventuels qui ont été commis sur son territoire. C'est le cas de la RD Congo, mais surtout de la Côte d'Ivoire avec le Président Laurent Gbagbo, qui l'avait saisie en 2003, suite à la crise politico-militaire de 2002, sans avoir ratifié le traité qui avait déjà été signé, dès novembre 1998, par son prédécesseur.

Deuxièmement, la cour peut s'autosaisir sur la base d'un faisceau d'informations relatives aux crimes perpétrés dans un Etat-partie ou non (art.15). Allusion peut être faite au cas d'Israël qui a suscité, il y a quelques temps, la visite sur les lieux de la procureure, Mme Ben Souada.

Troisièmement, le Conseil de sécurité de l'Onu peut saisir la cour, pour demander au procureur de diligenter une enquête à l'encontre d'un présumé auteur de crimes de guerre perpétrés dans un pays ayant ratifié ou non le traité de Rome. C'est ce qui se passe avec le Soudan qui, bien qu'ayant signé le traité, ne l'a jamais ratifié, ou avec la Lybie qui n'a jamais signé le traité.

Nous allons d'abord nous appuyer sur le dernier point qui semble attirer notre attention. Au regard de cette disposition, le Conseil de sécurité de l'Onu peut

décider d'engager des poursuites dans tous les pays membres de cette organisation. La cour peut donc passer par le Conseil de sécurité, pour obtenir de lui la saisine sur les faits commis dans un pays, quoi que non signataire du statut de Rome. Pour cela, le retrait de ces Etats n'aura aucun effet majeur tant que ceux-ci continueront à appartenir à cette institution. Aussi, l'article 127 alinéa 2 du statut de Rome nous édifie davantage. Il stipule que «*le retrait ne dégage pas l'Etat des obligations mises à sa charge par le présent statut, alors qu'il y était partie, y compris les obligations financières encourues et n'affecte pas non plus la coopération établie avec la cour à l'occasion des enquêtes et procédures pénales à l'égard desquelles l'Etat avait le devoir de coopérer... Le retrait n'affecte en rien la poursuite de l'examen des affaires dont la cour était déjà saisie avant la date*». C'est clair! Ainsi, s'il est admis qu'un Etat signataire peut se retirer souverainement du statut de Rome, dans le fond, ce ne serait qu'un retrait formel, sous réserve de certaines considérations.

Quelles perspectives pour l'Afrique?

A la question de savoir quelle voie de sortie pour les Etats africains signataires du traité de Rome, qui tentent aujourd'hui de s'en débar-

asser, deux axes de réflexions sont envisageables.

Soit au niveau national, ils mettent sur pied des appareils judiciaires performants aptes à juger toutes sortes de crimes de guerre, de génocides et de crimes contre l'humanité perpétrés sur toute l'étendue du territoire, en garantissant la tenue d'un procès digne, libre et équitable et sans complaisance, quel qu'en soit les auteurs et/ou leurs complices. Ici, les acteurs doivent faire preuve d'un courage qui consistera à dénoncer les crimes, même commis dans leur propre camp.

Soit au niveau supranational, instituer des cours spéciales, pour juger les crimes perpétrés dans n'importe quel pays, quelles que soient leur envergure, à l'instar de celle qui a jugé l'ancien Président tchadien Hussein Habré, même si, sur ce cas précis, la neutralité sinon l'indépendance de l'institution a été sujette à caution. Ici, également, les Etats, mieux l'Union africaine doit faire preuve de responsabilité et de crédibilité, pour montrer à l'opinion africaine et mondiale qu'elle n'est pas un club d'amis, comme on le dit souvent, mais une institution qu'on peut prendre au sérieux dans la problématique de la lutte contre l'impunité en Afrique. Ce n'est qu'à ce prix que les Africains pourront définitivement se débarrasser de la Cour pénale internationale, car selon, ses statuts, elle ne peut pas se saisir ou être saisie d'une affaire ayant déjà fait l'objet d'un procès, au nom du sacro-saint de «*l'autorité de la chose jugée*», telle qu'indiquée dans le chapitre II du statut (art. 17).

Blanc Constant EBARA PEA Sociopolitiste.

Qui vous dit que le Congo veut être émergent?

1960, année mémorable et très significative pour les Congolais. Elle marque la fin de l'asservissement et le début d'une ère nouvelle où l'on accède à la souveraineté internationale. Le tricolore bariolé de vert, jaune et rouge est hissé sur le mât et flotte fièrement sur la rive droite du majestueux fleuve Congo, en partage avec notre voisin immédiat, sur le rythme de la Congolaise, notre hymne national. Le soleil se lève à l'horizon qui augure de bonnes saisons. Le cordon ombilical est rompu avec la mère patrie, le jour, tandis que nous sommes retenus par un fil dans la nuit. On est fier de montrer aux yeux de la communauté internationale que le Noir est aussi capable, même plus, de gouverner. Toute la nuit de ce jour qui marque la rupture avec nos ancêtres, les Gaulois, nous avons bu et dansé au rythme de l'indépendance cha-cha!

Chimère. Quelques années plus tard, le pays s'enlise. Il s'enfonce petit-à-petit dans les eaux profondes de l'océan, en commençant par la ville océane. Cinquante années après, le Congo est noyé complètement. Quelques bulles d'oxygène qui s'échappent des abysses indiquent, par moment, l'existence sur le lieu de la noyade du petit territoire de 342.000 km². En haut de la montagne trônent des pays affranchis, développés. Ils détiennent, par devers eux, des remèdes pour les noyés du marasme économique. Ils pensent en des termes les uns plus attachants que les autres. Après la période de l'autosuffisance alimentaire à l'an 2000, on parle dans ce troisième millénaire de l'émergence. Ce souffle abject arrive dans notre

pays et épouse toutes les lèvres des pies-corbeaux. Cette pilule-émergence est gobée par ces cerveaux penseurs pies-corbeaux qui, jonchés sur les cimes des plus hauts arbres de la forêt équatoriale, chantent l'hymne à l'émergence.

Le Congo importe beaucoup, de l'alimentaire au vestimentaire, en passant par le cosmétique et la beauté, la musique et j'en passe. La cela s'ajoute les termes qui font snob. Il faut être à la page. Ne pas être en marge des termes adoptés par la communauté internationale.

Pour ne pas être en marge de la marche sur l'évolution du monde. Le Congo en voie de développement, par le fait de la mode, emboîte le pas aux autres pays tels que l'Afrique du Sud, l'Inde, la Chine... sur cette voie de l'émergence. Avec la ferme volonté de sortir de la vase dans laquelle elle s'est empiétrée depuis des décennies.

On va s'attarder sur le mot «*émergence*». Le Congo se veut émergent. On l'a lu partout sur les panneaux grandeur nature arborés ici et là. En fait, en citoyen curieux, j'ai essayé de comprendre ce mot et son impact sur le vécu et l'avenir dans notre pays.

Emergence, qu'est-ce donc? Monsieur Larousse, à travers son dictionnaire encyclopédique de 1998, nous dit que émergence vient du verbe émerger qui signifie faire saillie au-dessus d'un milieu liquide.

Ainsi, enfoncé dans les abysses du marasme économique, le Congo veut sortir de l'eau. Emerger. Mais, comment cela se pourrait dans un pays gangrené par des maux incurables tels que l'impunité, le trafic d'influence,

la gabegie, la corruption et j'en oublie.

Pour étayer mon propos, je vais partager avec vous ces quelques observations. Au sortir de la colonisation, les centres urbains étaient tellement salubres qu'on avait envie de manger dans la rue, de faire des promenades le dimanche. Maintenant, l'insalubrité a atteint des proportions incalculables. Nous avons les pieds, chaque jour, dans les immondices qui jonchent nos rues. Nous poussons le ridicule encore plus loin, en creusant des latrines dans les rues, à côté de son petit commerce, sans se préoccuper de ce que penserait le voisin. Les eaux usées des toilettes ou des douches sont déversées dans les rues, créant ainsi des lacs artificiels, même en saison non pluvieuse.

Que fait donc la direction de l'hygiène publique?

Comment devenir un pays émergent, quand des autorités lésent les citoyens dont ils ont la charge de protéger. Des députés, à l'instar du deuxième questeur de la chambre basse du parlement, font bastonner des citoyens pour la réclamation d'une dette. Cela se passe un mardi 13 mai 2014, à 10h, au domicile dudit député, de la circonscription de Moukoundzi-Ngouaka, à Loua. Sous le couvert de son immunité parlementaire, il fait bastonner son créancier.

Comment devenir un pays émergent, quand on dote les mairies des engins et véhicules pour la salubrité de la ville et que malheureusement, ce matériel sert à transporter des matériaux de construction (sable, caillasse...) au profit de je ne sais quelle auto-

rité municipale. En contre-partie, les immondices envahissent les rues et les parcelles de terrain non occupées dans les quartiers. Et les hôpitaux ne désespèrent pas des malades de toutes catégories. De l'autre côté, les parents font les frais pour enterrer leurs pères, enfants, sœurs, conjoints et conjointes... Il faut rentabiliser les services de pompes funèbres.

Comment rêver devenir un pays émergent, quand on sait que des gens se sont spécialisés dans l'art de négoce de paiement de titres au Trésor public. Cette engeance de rapaces, en complicité avec des agents du trésor, pistent les détenteurs de titres pour leur proposer leur service. Il est sans conteste que pour se faire payer un titre au trésor, la règle est claire: 10 voire 15%, sinon 40% ou rien. Une affaire non seulement alléchante mais très prospère. Et tutti quanti.

Etre émergent est un processus. Ce n'est pas des discours creux et vide de sens pour faire plaisir au prince. L'émergence procède d'un changement de mentalité des citoyens qui doivent faire amende honorable, en respectant les règles élémentaires de vie commune. Pour que le vivre ensemble soit une réalité pour une paix durable au Congo. En 2000, nous n'avons pas atteint l'autosuffisance alimentaire, car jusqu'à ce jour, notre survie dépend à 90% des importations. Et je crains, sans professer l'afropessimisme, d'arriver à 2025 sans sortir notre tête de l'eau. Sans faire saillie au milieu du vaste océan de la pauvreté. De tout cela qui vous dit que je veux être émergent?

YIRRIKA MATSIMOUNA.

BUROTOP IRIS

TELEFUNKEN

Le Géant Allemand des téléviseurs débarque au Congo chez Burotop Iris !



LED 32" HD: 159 000 Fcfa | **LED 40" FULL HD SMART: 299 000 Fcfa** | **LED 55" FULL HD SMART: 599 000 Fcfa**
LED 48" FULL HD SMART: 399 000 Fcfa | **LED 65" FULL HD SMART: 999 000 Fcfa**

4 Avenue FOCH - centre ville - Brazzaville Tél: 05 577 78 88 - 06 669 60 60 Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire Tél: 04 453 53 53 - 05 605 60 5

CELEC

COMPTOIR D'ÉLECTRICITÉ DU CONGO

La Qualité à petit prix



Milcs
Fil TH 1,5
7.000 FCFA



Milcs
Fil TH 2,5
10.900 FCFA



Schneider Electric
Domaé
2.900 FCFA



legrand
Prise Kaptika
400 FCFA



legrand
Multiprise 2P+T
6.900 FCFA



legrand
Hublot Rond
4.400 FCFA

6 Avenue Foch, près de la Mandarine centre ville Brazzaville République du Congo
 Tél : 06 908 19 98 - 05 772 47 47 www.celecsa.com